



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum du 09.04.25

Du 09.04.2025, N°/2025-2028

Lieu : Salle polyvalente de Bruson
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Guillaume Amos, Vice-président
Emily Vaudan, Secrétaire
Tora Löf, Membre scrutateur
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : /

Ordre du jour

01. Contrôle des présences
02. Approbation ou modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
04. Validation du choix de l'organe de révision
05. Crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.- (rubrique 029.5040.05)
06. Développement de la question écrite « Potentiel achat d'actions aux Forces Motrices Valaisannes (FMV) » (Q11) et réponse de la Municipalité
07. Présentation de l'organisation du Conseil général
08. Information sur la labellisation
09. Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ
10. Information sur le chantier du Centre sportif
11. Information sur la Maison de Commune du Châble
12. Divers

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Julien Vaudan ouvre la séance.

Ce soir, 50 conseillers sont présents, 8 sont excusés et 2 sont absents.

Approbation ou modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025

Le procès-verbal du 22 janvier 2025 était disponible sur Teams. Il est approuvé.

Validation du choix de l'organe de révision

Le Conseil général a validé à l'unanimité le renouvellement du mandat de la fiduciaire BDO SA en tant qu'organe de révision pour la législature 2025-2028. Ce choix s'inscrit dans un souci de continuité, notamment en raison du prochain départ à la retraite du directeur financier Jérôme Maret. BDO, déjà en place depuis 2017 et impliquée dans le suivi de la fusion communale, a donné entière satisfaction, selon les interventions de Mélanie Mento et de la commission de gestion.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le choix de BDO SA comme organe de révision pour la législature 2025-2028.

Crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.- (rubrique 029.5040.05)

Le Conseil municipal a proposé un crédit budgétaire de 3,455 millions de francs pour la construction du bâtiment MS4, destiné à renforcer l'offre médicale à Sembrancher. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un investissement commencé en 2024 pour soutenir la Maison de la santé. Le bâtiment de trois étages répond à la demande croissante d'espace pour les professionnels de santé et permettra à la commune d'exploiter temporairement des surfaces excédentaires. Des aménagements de parking sont également prévus pour compenser la perte de places liées à la construction. Le projet, avec un investissement total de 8,5 millions de francs, est anticipé pour une livraison à la fin de 2026.

Lors des discussions, des préoccupations ont été soulevées concernant le nombre insuffisant de places de stationnement pour répondre à l'afflux lié aux activités médicales existantes. Fabien Sauthier a précisé que 28 places seraient disponibles, dont certaines en sous-sol, tout en soulignant le coût élevé des places de parking. Des suggestions ont été faites pour optimiser l'aménagement, comme utiliser des zones proches du bâtiment.

Deux commissions se sont exprimées sur le projet. La commission SSPTPEE a approuvé le crédit, tout en soulignant un manque de données sur les besoins médicaux futurs,

appelant à une planification plus précise. La commission de gestion (COGEST) a vu dans ce projet une opportunité stratégique et a voté en faveur du crédit.

Le Conseil général accepte, par 42 voix pour et 7 contre, le crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.-.

Développement de la question écrite « Potentiel achat d'actions aux Forces Motrices Valaisannes (FMV) » (Q11) et réponse de la Municipalité

En réponse à une question écrite, la municipalité a clarifié que la commune de Val de Bagnes n'avait pas encore pris position sur une éventuelle acquisition supplémentaire d'actions des Forces Motrices Valaisannes (FMV), en raison du manque d'informations sur les conditions d'achat. Elle a, comme d'autres entités publiques, sollicité un délai prolongé et des éclaircissements de la part du canton.

Actuellement, la Commune détient 61'895 actions, soit 3,095 % du capital total, ce qui lui a rapporté un dividende annuel d'environ CHF 103'000. Ce revenu revient directement à la Commune, et non à Altis.

Présentation de l'organisation du Conseil général

L'intervention de Julien Vaudan met en lumière l'organisation et le fonctionnement du Conseil général de Val de Bagnes, en insistant sur l'importance du travail en commission, véritable cœur de l'activité politique locale. Les outils de participation comme les questions, interpellations, postulats et motions permettent aux conseillers de s'exprimer et d'agir dans un cadre structuré. Une bonne communication passe par des canaux clairs : les présidents de commission sont les interlocuteurs directs des présidents de dicastère. L'utilisation des outils numériques, notamment Teams, et le soutien administratif sont essentiels pour assurer la qualité et l'efficacité du travail collectif.

Enfin, l'anticipation des projets est vivement encouragée afin de permettre une préparation sereine et constructive, dans une culture de collaboration et de respect des rôles de chacun.

Un guide a été édité reprenant l'ensemble de ces points. Il est distribué en fin de séance à l'ensemble des conseillers, qui sont vivement encouragés à le lire attentivement.

Information sur la labellisation

La Commune de Val de Bagnes a renouvelé avec succès sa certification Valais Excellence, intégrant désormais aussi les normes ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement) et 45001 (santé et sécurité au travail). Ce processus, amorcé dès 2020, vise à renforcer le professionnalisme de l'administration et la sécurité des collaborateurs. L'audit de janvier a mis en lumière l'engagement des équipes, l'amélioration continue, la formalisation des procédures et les mesures concrètes prises pour la sécurité, comme les EPI ou les applications pour travailleurs isolés. Aucun manquement n'a été relevé, seulement quelques recommandations techniques. Une communication publique est prévue pour valoriser les actions concrètes derrière les labels.

Bien que des inquiétudes sur la charge administrative aient été exprimées, la démarche est défendue comme un investissement utile, au service des employés et de la collectivité.

Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ

La Commune poursuit la révision de son Plan d'aménagement des zones (PAZ) et de son règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), une démarche structurée en trois phases : stratégique, territoriale, puis de validation. Après une large consultation publique et des analyses de terrain, la Commune élabore une nouvelle proposition d'aménagement intégrant les enjeux de mobilité, de sécurité, de développement durable et d'habitabilité, tout en s'alignant sur les plans directeurs supérieurs.

La coordination intercommunale via le PDI est aussi une étape clé du processus. Prochaines étapes : une table ronde sur le logement, un avis informatif à l'automne 2025, suivi d'une procédure d'adoption et d'homologation cantonale attendue en 2026.

Information sur le chantier du Centre sportif

La reprise du chantier du centre sportif aura lieu après Pâques, avec des travaux de terrassement suivis par les travaux de bétonnage dès juin. Le projet entre maintenant dans sa phase de reconstruction, sans recours juridique sur les marchés publics.

Le bâtiment, réparti en six pôles d'activités (accueil, fitness, restaurant, spa, espaces aquatiques et extérieurs), met l'accent sur les matériaux locaux, dont la pierre de Salvan, ainsi que sur l'efficacité énergétique et la durabilité.

Le budget global de 69 millions est actuellement respecté, avec une consolidation à 60 %, et sera finalisé à 100 % en septembre. Un plan de communication public est prévu. Enfin, la phase 3 (halle des glaces) est repoussée, au profit de l'achèvement de la phase 2 et de la planification de l'exploitation, prévue pour être définie d'ici mi-2026.

Information sur la Maison de Commune du Châble

Le projet de rénovation de la maison de commune du Châble avance lentement mais sûrement. La nouvelle aile a été construite en 2024, mais reste peu visible depuis la place publique. L'objectif est de regrouper 8 des 9 dicastères de la commune entre ce bâtiment et celui de Vollèges, tout en optimisant les espaces selon les besoins réels, notamment en tenant compte du télétravail et des taux d'activité réduits.

Une révision majeure concerne les combles : initialement prévue pour accueillir la salle du conseil, cette zone s'est révélée trop exiguë. Une solution technique, consistant à abaisser la dalle en bois et à adapter la charpente, permettra de gagner en hauteur et de rendre l'espace plus fonctionnel. Les ajustements entraîneront un surcoût estimé entre CHF 100'000 et 200'000 francs.

La livraison du bâtiment est désormais prévue pour mars 2026, avec une volonté de privilégier la qualité du résultat plutôt que de précipiter la fin des travaux. Des réflexions sont en cours sur l'entrée et son accessibilité, en lien avec le parvis et les normes PMR. Par ailleurs, l'utilisation future du bâtiment le bourgeois (appartements) dépend de ce déménagement.

Le projet a été compliqué par de fréquents changements d'architectes et de responsabilités : la DA est gérée par la Commune via Wanda, tandis que la DT reste assurée par Philippe Bruchez. Des critiques ont été exprimées sur le choix des intervenants, notamment le recours à des professionnels extérieurs à la commune, ce à quoi Fabien Sauthier a répondu en justifiant les décisions prises.

Divers

Plusieurs divers ont été abordés en fin de séance :

Petite passerelle vers le commerce près de la gare

Fabien Sauthier a évoqué un projet visant à faciliter l'accès aux commerces depuis le dessus de la gare. Cela devrait améliorer la circulation, notamment en évitant les manœuvres difficiles sur les places de parc aux heures de pointe.

Fermeture de la déchetterie de Verbier

Patrick Michellod a exprimé le mécontentement de la population concernant la fermeture de la déchetterie de Verbier. Il a souligné que de nombreuses personnes ne savaient pas ce qu'il en était, et que cela avait entraîné des dépôts illégaux de déchets dans la commune.

Jean-Christophe Bessard a expliqué que la déchetterie de Verbier avait été transformée en éco-point, avec les encombrants étant désormais dirigés vers Merdenson. Le sujet sera abordé plus en détail lors de la prochaine séance de la commission des travaux publics. Valérie Guigoz a confirmé que le dossier serait mis à l'ordre du jour et qu'une réponse écrite serait fournie.

Liquidation de la société du Centre Médical des Arcades

Sacha Martin a demandé des éclaircissements sur la mise en liquidation de la société gérant le Centre Médical des Arcades de Verbier. Mélanie Mento a expliqué qu'il s'agissait d'une société anonyme créée pour gérer le cabinet médical au niveau communal, mais qu'elle n'était plus active. La liquidation visait à fermer cette structure vide, et non à vendre des biens immobiliers. Les locaux appartiennent à la commune.

Réflexion sur la gouvernance du Conseil général

Christophe Vaudan a pris la parole pour rappeler l'importance de la participation du Conseil général dans les projets d'envergure affectant la commune. Il a souligné que le Conseil général devait apporter une vision complémentaire et durable aux projets, tout en jouant son rôle démocratique sans se substituer au conseil municipal.

Enfin, le prochain plénum est prévu pour le 11 juin 2025 à 19h30, à la salle polyvalente de la Comba à Verbier. La séance est levée sur cette note, et un verre sera partagé en extérieur après l'assemblée.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, bonsoir aux visiteurs. Je vois qu'il y en a beaucoup, ce soir, au fond de la salle. Bienvenue. Et bienvenue à l'exécutif et aux chefs de services. Nous allons commencer par le contrôle des présences.

Vaudan Emily : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Peut-être juste une petite précision avant le contrôle des présences, parce que Céline reçoit déjà amplement assez de mails, donc elle m'a précisé si vous pouvez m'écrire directement lorsque vous êtes excusés, au lieu de passer par Céline.

Vaudan Julien : Lorsque les retardataires seront là, nous serons 50.

02. Approbation ou modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Point 2, approbation ou modification de l'ordre du jour. Y a-t-il des gens qui n'approuvent pas l'ordre du jour ? Modification ? Non.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025

Vaudan Julien : Nous continuons avec le point 3 de ce même ordre du jour, le procès-verbal du plenum du 22 janvier 2025. Il a été mis sur Teams. J'espère que la plus grande partie d'entre vous l'ont trouvé et ont pu le lire. Je crois savoir qu'il y a eu quelques petits soucis à droite, à gauche. Je propose quand même de l'approuver. Si quelqu'un estime qu'il ne l'a pas vu ou qu'il n'est pas en mesure de l'approuver, il faut nous le faire savoir. Approuvez-vous le procès-verbal du plenum du 22 janvier 2025 ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous remercie.

04. Validation du choix de l'organe de révision

Vaudan Julien : Nous continuons avec le point suivant, la validation du choix de l'organe de révision.

Mento Mélanie : Effectivement, vu le fait que durant cette législature, nous allons changer de directeur financier avec le départ à la retraite de Jérôme Maret, le Conseil a souhaité garder la même fiduciaire pour la révision des comptes, pour un principe de continuité. L'organe de révision se nomme pour 4 ans, donc la durée de la législature. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que BDO avait été mandatée lors d'un appel d'offres lors de la dernière législature de la commune de Bagnes.

L'ancien Conseil avait mandaté BDO pour qu'il y ait le suivi de la fusion, comme ils connaissaient déjà les comptes de la Commune, pour pouvoir plus facilement traiter la fusion, et nous avons toujours été satisfaits de leurs travaux. Nous vous proposons de renouveler ce mandat pour 4 ans.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La commission de gestion. N'oubliez pas d'annoncer vos noms avant de parler. Merci.

Chevrier Célia : Célia Chevrier pour la COGEST. En conclusion, BDO SA donne entière satisfaction dans son rôle d'organe de révision depuis 2017. Sachant que l'actuel directeur opérationnel en charge des finances prendra sa retraite au printemps 2026, il paraît évident de nommer BDO SA comme organe de révision pour faciliter la transition et garantir une certaine continuité dans la gestion des finances communales.

Notre commission tient à remercier Mélanie Mento pour sa collaboration.

La COGEST se positionne donc favorablement par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention à la nomination de BDO SA comme organe de révision pour la prochaine législature 25-28.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'une autre commission veut prendre la parole ? Non, ce n'est pas le cas.

La question qui vous est posée, approuvez-vous le choix de l'organe de révision, à savoir BDO SA ? Y a-t-il des refus, des abstentions ? Donc, c'est accepté à l'unanimité. Merci.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le choix de BDO SA comme organe de révision pour la législature 2025-2028.

05. Crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.- (rubrique 029.5040.05)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant, le projet MS4 de CHF 3'455'000 francs.

Sauthier Fabien : Monsieur le Président, chers membres du Bureau, chers membres du Conseil général, le Conseil municipal vient vers vous pour vous demander un crédit budgétaire pour ce projet d'un bâtiment pour le centre médical à Sembrancher.

Pourquoi on vient avec ça aujourd'hui ? On a déjà démarré en 2024, où le Conseil municipal avait validé une augmentation de caution pour la maison de la santé. La caution était de CHF 10 millions jusqu'alors et CHF 3 millions avaient été ajoutés pour pouvoir justement construire un nouveau bâtiment.

La demande est faite depuis 2 ou 3 ans. On constate un manque avec ce qui est en place aujourd'hui. Il y a dentiste, il y a physio, il y a d'autres personnes qui sont intéressées à venir à Sembrancher, et je pense que pour nous, Entremontant, il est important d'avoir un centre fort à Sembrancher. Donc est venu sur la table le fait de construire un nouveau bâtiment qui s'appelle MS4, qui va se construire à côté des 3 autres.

La demande avait été faite dans toutes les assemblées primaires et au conseil municipal de Val de Bagnes pour, justement, avoir une caution supplémentaire. Cela avait été validé par toutes les communes.

Quand on s'est mis autour de la table pour regarder ce bâtiment que vous voyez derrière, qui se trouve là, nous avons constaté un petit problème. Le terrain, ici, appartient à l'immeuble Saint-Jean de Sembrancher. Cet immeuble date des années septante, peut-être. En discutant avec l'immeuble Saint-Jean, ils ont été d'accord de partager le terrain, c'est-à-dire que cette partie-là devienne propriété de la maison de la santé et que cette partie-là devienne propriété de Saint-Jean. Voilà pourquoi on peut venir avec un bâtiment tel que présenté.

Lors de la demande, il était prévu d'investir environ CHF 6 millions. Lorsque j'ai participé à la séance en fin d'année passée avec Christophe Maret, qui m'avait invité pour la conférence des présidents et pour la maison de la santé, le projet portait sur deux étages. A ce moment, on s'est dit que de construire un bâtiment aujourd'hui sans utiliser toute la densité, ce n'est pas très malin. De construire deux étages, de mettre les médecins ou les dentistes à l'intérieur, puis vouloir reconstruire un étage, semble impossible. On s'est posé la question de construire un bâtiment sur 3 étages, mais il était compliqué d'aller redemander à toutes les communes, en assemblée primaire, d'augmenter la caution, alors qu'il avait été promis aux demandeurs, que ce bâtiment serait construit pour fin 2026.

Il est resté une solution. Autour de la table, la question s'est posée de quelle Commune pourrait investir pour construire un 3e étage.

Val de Bagnes est en manque de surfaces et en recherche.

En attendant que des médecins puissent venir à l'intérieur de ces surfaces, on pourrait les utiliser à une autre fin. C'est pourquoi ces 511m2 équivalent à un étage complet, le premier. Dessus, il y a encore un demi-étage.

Vous voyez à l'écran que, dans le texte, on parle également de parking. Neuf places de parc en sous-sol sont dédiées à la surface de 511 m2.

En construisant ce nouveau bâtiment, on perd des places de parc ici à l'extérieur et qui étaient dédiées aux 6 appartements que la commune de Val de Bagnes avait achetés antérieurement. Les 6 places supplémentaires prévues sont pour les remplacer.

A l'intérieur de ce nouveau bâtiment, il y a 9 places pour les 511 m2 et 6 places qui sont dédiées à l'autre bâtiment. La sortie que vous voyez là, c'est la sortie du parking souterrain.

C'était vraiment une opportunité à saisir dans le sens où on a un grand besoin de mètres carrés, pour BluArk ou pour autre chose.

Pourquoi aller investir à Sembrancher ? On fait partie de la maison de la santé, et je pense que l'idéal est de pouvoir construire ce bâtiment dans son entier. Le but est que dans les prochaines années, il ne soit vraiment dédié qu'à du médical.

On aura de la surface en réserve, et peut-être qu'avant la fin de la construction, une partie de ces surfaces pourraient être dédiées au médical.

Une décision de principe du Conseil a déjà été prise l'année passée avec l'ancien Conseil. On l'a, bien sûr, refait cette année. C'est un investissement, comme l'étaient les appartements. Les 6 appartements pourraient devenir, un jour, des appartements protégés.

C'est vraiment un investissement qui, aujourd'hui, est intéressant pour nous et le prix aussi.

J'ai reçu les papiers après-midi. Ils étaient notés plus ou moins 20% par rapport au prix. Le montant présenté ici est juste à plus ou moins 10%. Donc, le bâtiment, dans son ensemble, va coûter CHF 8,5 millions à plus ou moins 10%, mais pas à plus ou moins 20%.

Est-ce que vous avez besoin de choses supplémentaires ?

Michellod Patrick : Il y a 15 places de parc pour ce qui concerne la partie communale. Il y a combien de places de parc en tout pour ce bâtiment ?

Sauthier Fabien : Au total ? 28 places sont prévues.

Michellod Patrick : J'ai fait pas mal de physio dans les bâtiments là-bas. C'est la guerre pour se parquer. On ne trouve pas une place de parc, on se parque la moitié du temps dans les talus. Il en faudrait plus que quinze. Si on ne peut pas aller au rendez-vous médical et qu'on tourne dans le rond-point de Sembrancher.

Sauthier Fabien : Il faut savoir qu'une place de parc coûte CHF 60'000.-. Je ne vous ai pas dit, mais on avait 12 places de parc, donc une partie à l'extérieur. Maintenant 6 à l'extérieur, et puis il va rester 2 places ici et 3 ou 4 places là, à l'extérieur. Celles-là on ne les paye pas parce qu'elles sont comptées dans ce qui avait été fait avant. Au total, cela fait 12 places, plus les 9 pour les 511 m². Il y a 28 places enterrées. Une partie des places restantes vont avec ce bâtiment, c'est-à-dire pour l'entreprise BTEE.

Michellod Patrick : Je veux juste rendre attentif que le parking est souvent un problème dans ces zones.

Sauthier Fabien : Tu as raison, la seule chose, c'est qu'il y a des places de parking souterraines où il y a l'hélicoptère, à l'entrée quand tu arrives. La moitié du temps, elles ne sont pas occupées parce que les médecins ou autres n'ont pas voulu les louer en raison du prix.

Carron Michel : Pourquoi ne pas garder les places de parc le long de l'axe principal routier au lieu de les mettre en travers, où on perd effectivement de la place dans le triangle ? Pourquoi les mettre comme elles sont actuellement au lieu de les mettre parallèle au bâtiment ?

Sauthier Fabien : Sur le plan à l'écran, vous voyez tout plein de traits. C'est la propriété qui est complète maintenant.

Carron Michel : Oui, mais d'aligner les places de parc le long du pont des trains. Cela permettrait d'en mettre plus.

Sauthier Fabien : On aurait pu les mettre comme proposé, mais plus loin, il faut penser aux distances qui se trouvent avec le bâtiment. Tu ne peux pas mettre des voitures.

Carron Michel : Si on optimise le bâtiment, autant optimiser aussi les places de parc, puis caser les arbres là où on peut.

Sauthier Fabien : Je n'ai pas voulu venir vers le conseil municipal ou vers vous en disant qu'on prend toutes les places qui sont en dessous du bâtiment. A CHF 60'000 francs la place, le coût serait important.

Mais je suis persuadé qu'il y a des places, même en dessous, qui ne seront pas utilisées parce que peut-être personne ne voudra les louer. Je pense que 9 places pour 511 m², c'est déjà bien.

Nous avons conscience que le parcage est compliqué. Une grande partie des places doit être occupée par le CMS. Il doit y avoir un nombre de places qui vont jusque vers la boulangerie.

Je sais que c'est la guerre des places, et j'en ai discuté avec le président de Sembrancher, qui se parque aussi parfois sur des places publiques qui ne sont pas pour aller chez le médecin.

Roserens Stéphane : Sur la droite du futur bâtiment, il y a le bâtiment Saint-Jean. Ce n'est pas loin des cabinets et il y a des places de parc.

Sauthier Fabien : Oui, bien sûr. Le but, je crois, de l'immeuble Saint-Jean, ce n'est pas de construire des places de parc mais plutôt de garder de la verdure.

Roserens Stéphane : Oui mais les places de parc vers l'école sont disponibles et assez proches.

Vaudan Julien : Merci. On passe aux rapports de commissions. Lionel, oui.

Saillen Lionel : Lionel Saillen pour la commission SSPTPEE. Conclusion de la commission : l'intégration de suite d'un 3e étage dans le cadre d'une construction de ce type ne se discute pas, et cette idée-là est partagée. Par contre, l'habilitation présente et future de cette surface et le rôle de la commune dans cet investissement nous a relativement divisés, et les échanges au sein de notre commission ont été riches et généreux.

Des études relatives aux besoins médicaux et paramédicaux futurs à l'échelle 2035-2040 auraient permis de nous positionner de manière plus sereine. Les échanges BlueArk à l'issue de la première séance trimestrielle Altis nous ont réconfortés et ont permis aux membres de notre groupe de se positionner. Dans la perspective d'autres projets de ce type, des projections s'appuyant sur des analyses via des données statistiques, démographiques, identifiant des besoins spécifiques, mesurables, atteignables dans la temporalité désirée, s'avèrent essentielles.

De ce projet, MS4 doit naître une vision reliée à un échéancier santé qui analyse les besoins médicaux et paramédicaux gravitant autour de la maison de la santé et du grand autrement.

En date du 4 avril 2025, sur la base des informations reçues à ce jour, notre commission accepte par 10 voix pour et 3 contre le crédit budgétaire.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, la commission de gestion.

Chevrier Célia : Célia Chevrier. En conclusion, la COGEST pense que l'acquisition de ces locaux par la commune de Val de Bagnes est une opportunité à ne pas manquer, non seulement pour satisfaire ses propres besoins, mais aussi pour répondre aux défis sanitaires futurs de tout l'Entremont.

Il est important de souligner que tant les statuts de l'association de la maison de la santé du Grand-Entremont qu'une demande croissante en prestations médicales et paramédicales induiront à terme une politique de santé publique primant sur une politique économique.

Dans l'intervalle et en cas d'acceptation du crédit, il est attendu, d'une part, que ces locaux soient utilisés au plus vite par des partenaires de la commune de Val de Bagnes à des conditions locatives loyales. D'autre part, il est souhaité que la commune de Val de Bagnes et l'association de la maison de la santé du Grand-Entremont posent un cadre clair entre elles afin de garantir des relations saines et une cohérence dans l'utilisation des différents locaux : fiscalité, contrat de bail, précision sur la possibilité de rachat par l'association notamment.

Avant de terminer, notre commission tient à remercier Fabien Sauthier, Pierre-Martin Moulin ainsi que les différentes personnes impliquées dans ce projet pour leur collaboration. La COGEST encourage donc l'acceptation de ce crédit budgétaire par 10 voix pour et 1 voix contre.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il encore une autre commission qui voudrait s'exprimer ?

La question qui vous est posée : approuvez-vous le crédit budgétaire concernant le projet Maison de la Santé 4, acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé, à Sembrancher, de CHF 3'455'000.- ? Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Qui accepte ? Parfait, merci beaucoup.

Il y a 7 refus et 43 acceptés, donc le crédit est accepté. Merci beaucoup.

Le Conseil général accepte, par 42 voix pour et 7 contre, le crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.-.

06. Développement de la question écrite « Potentiel achat d'actions aux Forces Motrices Valaisannes (FMV) » (Q11) et réponse de la Municipalité

Vaudan Julien : Point suivant. Réponse à la question qui concerne le potentiel achat d'actions aux forces motrices valaisannes FMV, par MM Besse et Saillen. Merci.

Sauthier Fabien : Voilà la réponse de la municipalité à cette question écrite. En préambule, nous comprenons la volonté des auteurs de la question écrite d'avoir des réponses concernant l'article de presse mentionné dans l'intervention et qui a suscité quelques incompréhensions.

Comme exposée au plénum de septembre 2024, la Commune soutient une vision collaboratrice du dossier énergétique. Ainsi, elle travaille avec les communes et les énergéticiens du district pour étudier toutes les opportunités. A ce stade, la commune de Val de Bagnes n'a pas pris position dans le cadre de cette procédure consultative et a, comme plusieurs autres entités publiques, demandé au canton une prolongation de délai de réponse. Ces mêmes entités publiques ont également demandé à l'état du Valais plus d'informations, notamment pour les conditions d'achat, sur ce thème aussi important que complexe avant que les communes puissent s'exprimer sur l'acquisition ou non d'actions. Il est évident que le Conseil général sera informé des étapes au moment opportun.

Pour répondre à la 2e partie de la question, nous sommes en mesure de vous informer que la commune de Val de Bagnes détient 61'895 actions des forces motrices valaisannes. Ça paraît beaucoup, mais finalement, c'est seulement le 3,095% des 2 millions d'actions.

En 2023 et 2024, elle a encaissé un dividende de CHF 103'158,30 francs de la part des FMV. Ceci correspond à CHF 1,667 par actions, soit un rendement de 3,33% par rapport à la valeur nominale.

Vaudan Julien : Merci.

Besse Cédric : Je veux juste vous remercier pour la réponse. Ces 103'000 francs de dividende qu'on touche par année, c'est Altis qui les touche ou la Commune ?

Mento Mélanie : C'est la Commune qui les touche.

Vaudan Julien : Merci pour ces précisions. Merci beaucoup.

07. Présentation de l'organisation du Conseil général

Vaudan Julien : On va passer au point suivant, le fonctionnement du Conseil général. Je n'ai pas pu bien préparer la présentation parce que, entre deux variantes du monsieur outre-Atlantique et les travaux dans la banque cette semaine, c'était assez compliqué. La bonne nouvelle est que vous allez tous recevoir, en sortant tout à l'heure, la brochure du Conseil général, qui s'appelle Dans le Bain. Il y a 12 conseils généraux en Valais, il n'y a que nous qui avons une brochure, comme le Grand Conseil.

Nous allons parcourir quelques pages de cette brochure. Un petit rappel, quand même, pour commencer. Qu'est-ce qui dirige notre activité, qu'est-ce qui légitime notre activité ? Eh bien, c'est la loi cantonale sur les communes, la loi cantonale sur les droits politiques et l'ordonnance sur la gestion financière des communes. Ça, c'est au niveau cantonal. Au niveau communal, nous avons 2 règlements que nous avons revus il n'y a pas longtemps, avec la fusion : le règlement communal d'organisation, le RCO, qui a été voté par la population et le règlement du Conseil général.

Ce sont les bases légales pour ceux qui n'arrivent pas à dormir le soir.

Dans la loi sur les communes, ce qui est important de regarder est les compétences du Conseil général. Et ces compétences, je ne vais pas rentrer dans les détails ici, vous avez tout en haut les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne, l'adoption du budget et des comptes, et ensuite, on rentre dans des choses un petit peu plus techniques, mais la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire d'un montant supérieur à 5% des recettes brutes.

Le H, c'est un exercice qu'on a récemment fait, la fusion ou la scission des communes, l'adhésion à une association de communes.

Quelque chose dont on va certainement encore parler, c'est l'avant-dernier point, le J, le transfert de concessions hydrauliques.

On vient de voter quelque chose qui concerne le point G, vente, échanges, achats d'immeubles, etc.

Vous voyez, vous êtes déjà, sans faire de jeu de mots, dans le bain.

Le Conseil général, vous l'avez compris, il y a 5 membres au bureau : un président, un vice-président, un secrétaire et deux scrutateurs. Par le passé, il n'y avait que 3 membres, et les scrutateurs, on en choisissait 2 au hasard à chaque fois. Maintenant, vous avez de la chance, ils sont nommés. Et c'est toujours les mêmes.

Que fait le bureau ? Vous voyez, il représente le Conseil général, typiquement les séances en concertation avec le Conseil municipal pour mettre en place l'ordre du jour. Ensuite, ce que nous avons fait lors du précédent plénum, il propose la constitution de commissions, réparti l'étude des objets de l'ordre du jour.

Vous savez que, chez nous, une commission a le leadership en fonction des sujets.

Vous avez une commission qui est permanente et séparée dans tous les conseils généraux, c'est la commission de gestion. Ici, toutes les commissions sont permanentes, mais la COGEST est obligatoire. Que fait-elle ? Elle examine les comptes, elle examine la gestion du conseil municipal, l'utilisation conforme des crédits budgétaires, le contrôle des demandes de crédits supplémentaires, elle fait un rapport au Conseil général.

En fait, elle se prononce sur tous les objets.

Vous avez les autres commissions qui étudient les objets de l'ordre du jour, qui les concernent, c'est pour ça qu'on met toujours une commission, comme j'ai dit, leader sur un sujet.

Evidemment, dans les budgets et dans les comptes, vous avez les rubriques spécifiques qui concernent vos commissions, dans lesquelles vous allez plus en détail.

Bien entendu, ce n'est pas parce que vous êtes dans une commission que vous ne vous intéressez pas à ce qui se passe dans les autres. C'est aussi ça, l'intérêt du Conseil général.

On est au courant de tout, on s'intéresse, et puis, bien sûr, on pose des questions et on peut échanger.

Les commissions ad hoc, nous n'en avons qu'une, c'est celle du PAZ, le plan d'aménagement des zones. Elles sont constituées temporairement par décision du Conseil général. Elles sont chargées d'étudier des thématiques précises et elles rendent compte, comme les autres, au plénum.

Le principe du miroir, ça aussi, c'est quelque chose qu'on a mis en place à Bagnes.

Pour votre information, il y a une association des présidents des conseils généraux du Valais. Je pourrais presque dire Valais-Romand parce qu'il n'y en a pas dans le Haut-Valais. On se réunit deux fois par année pour quelques échanges.

Donc, ce principe de miroir est, chez nous, très fort, avec, justement, ce leadership des commissions. Les commissions correspondent aux dicastères.

Pour cette législature, nous avons décidé de regrouper des commissions. Comme on vous l'a dit, on va voir comment ça fonctionne, de manière qu'il y ait plus de substances pour tous. Nous tirerons un bilan de tout ça.

Les conseillers généraux correspondent aux conseillers municipaux et le bureau peut être comparé au secrétariat général.

Vous avez tous commencé à travailler en commission, où les dossiers se traitent. C'est très important, vous vous réunissez en commission, vous allez au fond des dossiers, vous les préparez ainsi que vos questions.

Comment peut-on intervenir et participer ?

Le principe de base est d'utiliser les outils à disposition. Nous sommes 60, c'est un grand conseil général, nous sommes une grande commune, nous avons des gros budgets, des comptes aussi très importants. Alors, on utilise les outils à disposition,

Il y a la question, dont vous venez d'avoir un exemple ce soir. La question est écrite, elle se fait à l'avance ou à l'orale pendant le plénum. L'avantage de la question écrite à l'avance est que l'exécutif a plus de temps pour préparer la réponse. Elle permet d'interroger, de façon courte et simple, le conseil municipal. C'est un effet informatif. En principe, elle ne suscite pas de discussion. Le conseil répond à la question et ça s'arrête là. Et oui, on a le droit de remercier le Conseil après pour avoir répondu à la question. Cela ne déclenche pas une obligation d'agir.

L'interpellation, c'est la même chose, de manière écrite. Le bureau s'est posé plusieurs fois la question de garder les deux modes d'intervention, le but et l'effet étant les mêmes.

Quelque chose qui est beaucoup utilisé, qui a été beaucoup utilisé, ce sont les postulats. Ils sont aussi mis à disposition de la population sur le site Internet. Les gens voient les postulats qui ont été posés. Cela se fait par écrit, c'est très formel. Il s'agit ici d'inviter la municipalité à étudier une opportunité sur une question déterminée.

Ce texte fait un peu peur, mais je dirais que c'est inviter la municipalité à réfléchir sur un sujet qui peut toucher n'importe quel dicastère. Ça a un effet incitatif. Cela engage une discussion au Conseil général, et surtout, il y a une obligation d'agir. Vous voyez, il y a un rapport qui est fait. Il faut savoir que le postulat a toujours une demande d'entrée en

matière. Le postulat est posé, le Conseil général accepte le postulat à chaque fois. C'est l'outil le plus utilisé, en principe.

La motion, c'est la même chose, elle a aussi une obligation d'agir, mais elle est très spécifique au règlement. Donc, si vous voulez changer un règlement communal, vous devez écrire une motion pour obliger la municipalité à revoir un article de règlement ou à en proposer un nouveau. La dernière motion concerne l'énergie, et le règlement a été mis en place.

Ce n'est pas nous qui allons écrire les règlements, mais c'est le fruit de la motion, si on veut bien.

Et les amendements, que vous connaissez aussi. Il y a beaucoup d'amendements sur les budgets, typiquement. On va rentrer dans le vif du sujet en automne, quand on travaillera les budgets. On les travaille rubrique par rubrique, donc il peut y avoir différents amendements sur ces budgets.

Lorsqu'on vous propose des règlements, vous avez aussi possibilité de faire des amendements. Mais on ne peut pas tous les mettre en place. Il ne faut pas oublier qu'il y a des cadres, des cadres cantonaux, des cadres fédéraux. On ne peut pas faire tout ce qu'on veut.

Pour les demandes hors du cadre. C'est un petit rappel, j'allais dire, des bonnes manières. On appelle ça, dans le monde professionnel, les best practices, les bonnes pratiques. Moi, je dis les bonnes manières, puisque nous sommes dans une assemblée politique. Toutes les interactions hors plenum se font autour du travail des commissions.

Le travail des commissions, encore une fois, c'est le noyau de notre travail. C'est là que tout se passe, c'est là qu'on se gratte la tête, c'est là qu'on discute. Comme ça, après, quand on va au café du commerce, on peut boire des bières et parler d'autre chose. Les demandes sont faites du président de commission au président du dicastère. C'est important.

Il faut qu'on garde nos bonnes manières pour communiquer, que cela ne parte pas dans tous les sens. Vous pouvez bien imaginer que, pour un chef de service, recevoir 60 e-mails des 60 conseillers généraux, cela serait un petit peu compliqué.

Le point d'entrée et de sortie de la commission, c'est le président de commission, et lui s'adresse au président de dicastère.

Les PV de commission sont consultables par toutes les commissions. On a nos outils informatiques. On y arrive gentiment. On est au 2e plenum. Je pense qu'on apprend tous de plus en plus. Les rapports de commission sont établis sur la base des discussions.

Vous avez des PV, d'un côté, qui rapportent ce dont vous avez discuté et qui sont internes. En revanche, les rapports, eux, sont publiés pour la population et les services de la commune.

Les rapports, quand ils sont faits, sont transmis au bureau, puis à l'exécutif et à la COGEST. C'est vrai qu'il y a une manière plus rapide de le faire qui est de mettre tout le monde en copie des e-mails.

L'utilisation de la plateforme Teams comme outil d'échange et de partage, je pense qu'on s'y est mis. Il faut s'y mettre de plus en plus, apprendre à travailler avec cet outil. C'est vraiment, je dirais, un outil standard, et c'est vrai qu'en discutant aussi en partageant avec les autres conseils généraux, je pense qu'on a beaucoup de chance et de luxe ici avec les outils informatiques qu'on a.

Aussi, j'en profite pour remercier nos assistants parlementaires, je les appelle toujours comme ça, Céline et Antoine. C'est vrai que ce n'est pas partout pareil, ça aide énormément et ça vous permet, surtout à vous et à nous tous, au Conseil général, d'avoir des documents de qualité sur lesquels on peut travailler, et c'est très, très important. Ce ne sont pas les trois Vaudan du bureau qui bricolent des slides le samedi après-midi. Je tiens à remercier et surtout à remarquer qu'on a ce professionnalisme qui est vraiment plus que bienvenu.

Le rétroplanning pour la progression du budget. Celui-là, vous allez le revoir plusieurs fois. Le budget est un gros exercice, parce qu'il y a tout dedans. Il y a beaucoup de discussions, c'est quelque chose de très intense, beaucoup de choses se règlent justement à l'intérieur des commissions, ça permet de faire gagner du temps, ça permet d'être efficace, ça permet aussi d'arriver au plenum budget préparé. Je vous assure que c'est vraiment la partie la plus lourde, je dirais, du travail sur l'année.

Je ne veux pas revenir sur les J-50 jusqu'au plenum, mais ces 50 jours sont bien remplis. J'en profite pour remercier les présidents de commission, qui mettent en place ces réunions, et je vous invite vraiment à participer et à tenir le rythme.

Coordination de l'exécutif, service des finances, coordination du législatif, c'est le bureau et la Cogest. Le respect des délais est essentiel. Pour l'instant, ça commence bien, donc tant mieux, continuons comme ça.

Quelques aspects importants. Le conseiller municipal, donc votre point d'entrée, est invité aux séances de commission. Pas forcément dans l'intégralité, c'est vous qui décidez, mais parfois, c'est bien de les avoir autour de la table assez longtemps pour pouvoir discuter. C'est vrai qu'il y a des choses qui se discutent en commission.

J'ai vu passer certains mails avec beaucoup de questions. On aurait peut-être pu traiter cela en commission.

Là aussi, penser que les collègues de l'exécutif, s'ils se prennent 17 questions pour savoir ce que font les chiens dans les rues, même si c'est intéressant d'en parler, mais cela peut se faire en commission. Il y a souvent des réponses très faciles et très simples qui peuvent se donner en commission avant de vraiment formaliser ça. Je pense que tout le monde comprend ça, c'est du bon sens.

Souvent, le conseiller est accompagné de son directeur opérationnel. C'est lui qui va vous donner les aspects techniques des projets. C'est le côté vraiment très intéressant. Et là, vous pouvez y aller. Cela peut être très technique, il faut vraiment en profiter. Il peut suggérer des objets à traiter en commission. C'est un échange ouvert. Il anticipe les informations des dossiers à venir.

L'anticipation, c'est le thème qui revient. C'est le message du Conseil général à l'exécutif, mais je pense que maintenant, ils le connaissent par cœur. Je commence même à les fatiguer avec ça. Anticiper, anticiper, anticiper.

Plus un projet va arriver tôt sur notre table, meilleur sera le travail et les feedbacks. Les décisions en dernières minutes, comme dirait le conseiller Roserens, pendant les vacances d'été, pour décision au mois de septembre, on donne peu de succès à ce genre de règlement.

Le procès-verbal, n'oubliez pas d'informer les gens qui n'étaient pas en séance, ils ont le droit de le lire et ils doivent le lire.

Les derniers points, je vous laisse en prendre connaissance.

Je pense, ici, qu'il faut retenir deux choses. Le président de commission du Conseil général parle au président de dicastère, donc au niveau de l'exécutif. La 2e chose,

l'exécutif anticipe le plus possible les projets, même si parfois ils peuvent paraître un peu embryonnaires au goût de certains, cela vaut la peine déjà de les mettre sur la table du Conseil général, qui aura le temps de cogiter.

Le secrétariat général, j'en ai parlé tout à l'heure. Je vous laisserai lire ces points, mais pour moi, c'est important. Nous sommes une grande commune, il y a beaucoup de plenums. On est à 5, 6 plenums. Dans certaines communes, il n'y en a que 2. On n'arriverait pas à faire ça tout seul, et c'est vraiment très important de les avoir.

Les outils. Celui-là, je l'ai regardé très vite. Il n'y a qu'une seule chose, il faut l'utiliser. Il faut s'y mettre, il faut mettre le nez dedans, il faut se balader dans Teams, il faut partager des documents. Il y a des workshops, il y a des gens de l'informatique de la commune qui vont nous aider. On ne peut pas tout faire tout de suite, on est à deux plenums. Je pense quand même que d'ici la fin de l'année, on aura tous, j'espère, une aisance suffisante avec tous ces outils. Et je ne vais pas dire moi le premier.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions, je vous invite vraiment à lire cette brochure, il y a encore plein d'éléments dedans. Le bureau est à votre disposition. Les anciens le font, les nouveaux n'hésitez pas, prenez votre téléphone, appelez-nous si vous avez des questions, si il y a des choses qui sont pas claires, si vous sentez que quelque chose est bizarre, si vous avez des feedbacks à nous donner, il ne faut vraiment pas hésiter. Par email, par téléphone, je crois que nous sommes disponibles, nous sommes 5 au bureau. On a passé de 3 à 5 quand le Conseil général est passé de 45 à 60. C'est aussi pour ça, pour être à votre disposition. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Amos Samuel : Merci, Samuel Amos. Une petite question sur les modes de délibération. Est-ce qu'il y a une entrée en matière qui doit se faire sur les décisions, les sujets mis en décision au plenum ou pas ?

Vaudan Julien : Alors, à partir du moment où on accepte l'ordre du jour, l'entrée en matière se fait. Je sais que dans certains conseils généraux, chaque fois, ils demandent l'entrée en matière sur chaque objet. Ici, on part du principe qu'à partir du moment où vous acceptez l'ordre du jour, on y va.

Il y a 12 conseils généraux, il y a 12 manières de faire. Le point commun, c'est vraiment la loi sur les communes. On essaie de se réunir aussi, partager entre nous des bonnes idées. Notre conseil général étant peut-être le plus ancien, j'espère qu'on inspire les autres. Ça serait sympa. Merci beaucoup.

08. Information sur la labellisation

Vaudan Julien : On passe au point suivant, l'information sur la labellisation.

Sauthier Fabien : Avant de passer la parole à Madame Dettwiler, notre responsable qualité, dans la population et je dirais au Conseil général aussi, on nous a dit souvent que durant les 4 ans, on avait énormément engagé de monde. C'est vrai. Mais je pense que Val de Bagnes n'est pas une Commune si simple à gérer.

C'était vraiment important de renforcer l'administration. Mais quand on dit administration, ce n'est pas seulement l'accueil, c'est tous les services, donc tous les dicastères, pour être le plus professionnel possible.

Nous avons été audités cet automne, et Corinne va vous donner les éléments. Je la remercie encore pour le travail.

Dettwiler Corinne : Bonsoir. Effectivement, nous avons eu un renouvellement de certification au mois de janvier. Je vais juste commencer par un petit historique, quand même.

J'ai été engagée en 2020. C'était une décision du Conseil général de l'époque d'engager une personne pour faire une démarche qualité, qui, à la base, était ISO 9001. On a embarqué dans la première certification Valais Excellence pour avoir une certification, la première en 2022, Valais Excellence plus ISO 9001 et ISO 14001 par rapport à l'environnement. C'était la date de la première certification.

Ensuite, en 2025, un premier renouvellement de cette certification Valais Excellence, qui ouvre toujours ces 3 normes, et pour la première fois, une certification ISO 45001, qui est la norme ISO qui concerne la santé et la sécurité au travail, qui avait surtout pour vocation de mettre en lumière tout le travail qui avait été déployé depuis le début de la nouvelle commune de Val de Bagnes avec l'engagement d'un chargé de sécurité et le déploiement d'un concept santé-sécurité.

La suite sera pour 2026 et 2027, les audits de surveillance que nous avons chaque année au mois de janvier.

Pour cet audit du mois de janvier, on a eu 30 heures d'audit avec 2 auditeurs qui sont venus. On a choisi de changer l'organisme de certification. Précédemment, on était à la SQS, avec un auditeur qui ne nous donnait pas vraiment satisfaction dans la collaboration qu'on pouvait avoir avec lui et la plus-value qu'il pouvait nous apporter.

Les autorités communales ont été auditées presque dans l'ensemble, puisqu'il y a 8 dicastères qui ont été rencontrés, plus les autorités communales. 34 collaborateurs ont été rencontrés par les auditeurs, des DO, mais pas que, bien entendu.

Il y a eu des visites au niveau des infrastructures communales, notamment pour cette norme santé-sécurité. Ont été visités : l'éco-recyclage, la crèche de Vollèges, l'atelier mécanique et un local de stockage des produits d'entretien pour les concierges.

Des points positifs ont été relevés par les auditeurs par rapport à notre système. Beaucoup de points positifs par rapport à la formalisation de notre système, qui était le but, c'était de faire des procédures, non pas pour alimenter des procédures et faire plaisir à la responsable qualité, mais bien pour formaliser les procédures de travail qui permettent la continuité en cas soit d'arrivée d'un nouveau collaborateur ou de changement d'un collaborateur ou d'un cadre.

Aussi, a été relevé l'engagement fort à tous les niveaux. Là, je parle au niveau des percos, ce sont les personnes de contact pour la santé et la sécurité au travail. A savoir qu'a été déployé ces 4 dernières années un concept de santé et sécurité avec un comité qui siège une fois par année à la commune. Des personnes de contact dans chaque dicastère, qui sont les personnes en charge d'être de contact en cas de problèmes santé-sécurité, formés par la SUVA, formés à l'interne, suivis par notre responsable de la sécurité Serge Amos et qui ont aussi participé à la préparation de cette certification.

Plusieurs autres points ont été relevés : la polyvalence pour les personnes dans les postes-clés, la politique des achats, le contrôle STI qui est une obligation légale, mais la manière dont on l'a fait, avec aussi un rapport validé par le Conseil, une implication aussi dans la gestion des risques de la Commune, toutes les initiatives autour du développement durable qui ont été mises en place et qui touchent la norme 14001, la gestion des risques performante, les risques santé-sécurité, le concept et un processus d'amélioration continue.

Nous n'avons eu aucune non-conformité. Vous en avez deux types, vous avez des non-conformités majeures qui font que nous n'avons pas de certification ou pas de

renouvellement et des non-conformités mineures, qui sont les écarts entre la norme et ce qu'ils ont constaté.

On a simplement sept recommandations. Un travail à faire, qui est en cours, puisque le nouveau plan de législature est en train d'être formalisé, donc c'était d'être plus clair avec des indicateurs. Quelques aménagements dans notre atelier mécanique. Là, il y avait une tronçonneuse qui était posée par terre. Il faut mettre des bacs de rétention pour tout ce qui contient des liquides inflammables. Le plan des continuités des activités, qui n'a pas été testé dans les dicastères. Aujourd'hui, on est dans un projet de certification 27001, qui est donc la norme ISO pour la cybersécurité. C'est un élément qui avait été validé par l'ancien Conseil. Dans ce cadre-là, nous allons faire des plans de continuité des activités en intégrant tous les risques et les continuités au niveau de l'informatique.

A relever une cinquantaine d'applications métiers utilisées par l'administration comme étant à risque, c'est vrai qu'on a beaucoup d'activités qui nécessitent parfois ce qu'on appelle les logiciels métiers. Si je prends comme exemple le dicastère de la jeunesse par rapport à l'inscription dans une crèche, on a Abacus, on a Optimiso, enfin, on a beaucoup, beaucoup de petites applications comme ça. En tout, ça en fait une cinquantaine. Elles sont aussi dans le plan qui va être audité pour notre future certification au terme de cybersécurité.

Proposition d'intégrer les achats alimentaires de l'unité de production à la centrale d'achat. Satisfaction des clients qui demandent que ce soit mesuré plus largement que via le formulaire du site Internet. Donc, vous le savez, j'espère, sur notre site Internet, on a un petit formulaire qui s'appelle Félicitations, réclamations, propositions, où tous les citoyens peuvent aller faire des félicitations, propositions, réclamations, qui sont traitées par moi et qui font ensuite l'objet d'une réponse par le dicastère concerné, et un outil de recensement des indicateurs pour l'environnement.

Là, on avait spécifiquement basé notre analyse sur le bilan carbone qu'on avait fait faire pour la commune, mais nous sommes sur le travail d'un outil beaucoup plus large.

Alors, au lieu de dire qu'on a des labels et que c'est joli pour la responsable qualité parce que j'ai ça dans mon bureau, que ça me rappelle que j'ai fait des labels, mais, concrètement, qu'est-ce que ça veut dire, faire des labels ?

Aujourd'hui, on a un logiciel qui s'appelle Optimiso, qui permet de recenser tous les documents, procédures, risques, contrôles, éléments liés à la qualité pour l'ensemble de l'administration. On a fait une analyse des risques de manière globale, tous les dicastères, santé, sécurité aussi, environnement, donc on a une liste de risques revue 2 fois par année. On a un concept de santé-sécurité au travail qui intègre, outre les aspects légaux, tout ce qui a été déployé dans la commune à l'attention des collaborateurs pour prendre en charge, garantir la santé et prévenir les risques.

J'ai mis quelques exemples des panneaux d'affichage qu'on a mis sur les produits dangereux, avec des pictogrammes visuels pour les personnes, vous savez, dans les nettoyages, qui parfois ne comprennent pas bien le français, puis ces étiquettes sur les produits dangereux, ça fait un peu peur.

Ensuite, on a aujourd'hui travaillé sur les EPI, donc par rapport aux équipements de protection de tous nos collaborateurs qui travaillent notamment aux travaux publics au bord des routes, prévention des accidents, chaussures de sécurité, habit haute visibilité... Nous avons une application pour les travailleurs isolés qui permet, notamment pour les personnes qui travaillent sur les sentiers pédestres, en cas de chute, il y a une alarme qui se déclenche, qui permet, s'il y a un accident, d'alerter quelqu'un pour qu'il ne reste pas dans leur talus pendant des heures. C'est une application qui va peut-être être déployée aussi pour les personnes qui ont la charge de la conciergerie.

Ce sont des exemples un petit peu concrets des éléments qui ont été déployés par rapport à ces certifications. Je pense que c'est ça qui est le plus important, ce n'est pas d'avoir des labels, c'est vraiment de dire que derrière, il y a des mesures, il y a des choses concrètes qui ont été mises en place.

Il va y avoir maintenant une campagne de communication qui va être faite pour informer les citoyens de la mise en place de nos labels, mais surtout des mesures, avec la mise en lumière des acteurs communaux qui vont être photographiés et interrogés dans la commune par rapport, justement, à des actions concrètes, dans leur travail, qui leur permettent aujourd'hui de travailler de la méthode la plus sécurisée possible.

Je ne sais pas s'il y a des questions ?

Besson Félix : Félix Besson, est-ce que vous avez fait après un bilan de combien ça a coûté la mise en place de tout ça, autant financièrement, combien ça coûte, et puis les bénéfices retirés, par exemple nombre de blessés en moins que vous avez eu en pourcentage ?

Dettwiler Corinne : Alors, au niveau du coût financier, je pense que c'est vraiment un budget annuel qu'on met. Il y a mon poste de travail. L'avantage, c'est que je suis auditrice qualité dans une autre activité professionnelle où je fais des audits ISO 9001, 14001, 45001, ce qui me permet d'avoir une bonne vision de ce qui est attendu et de faire une démarche efficiente et pas démesurée, pas une usine à gaz.

Je ne peux pas vous donner un chiffre, là, maintenant. Évidemment que pour une administration communale, le retour sur investissement, ce n'est pas comme dans une usine de production, où on a les rebuts de fin d'année qui diminuent, etc. On ne peut pas les quantifier comme ça.

Par contre, en termes d'accidents, on a le pilotage de la SUVA, qu'on rencontre une fois par année, où on est largement sur une baisse. Au niveau des accidents, notamment, on n'a eu aucun accident grave et c'est pour nous des bons indicateurs.

Besson Félix : Je pense que ce serait peut-être bien pour nous devoir l'état avant, l'état après. On entend quand même beaucoup de plaintes sur ces directives. Cela demande beaucoup de paperasse en plus à tout le monde, et cela coûte à tous les services.

Dettwiler Corinne : Vous pouvez donner un exemple ?

Besson Félix : Non, mais je vais vous trouver.

Dettwiler Corinne : Je trouve que quand je suis arrivée à la commune, je suis là depuis 5 ans, on est parti de rien, il n'y avait rien. Aujourd'hui, on a un concept santé-sécurité. Il ne faut pas oublier quand même que dans la loi sur le travail, il y a une exigence qui dit que l'employeur doit prendre soin de ses employés, de leur santé.

On a déployé une personne de confiance à la commune pour les risques psychosociaux, c'est une obligation. Aujourd'hui, on a pris des décisions de matériel au niveau des équipements de protection individuelle. On a pris énormément de mesures qui, je pense, vont toutes dans le sens de la protection des collaborateurs, et je pense qu'en termes de paperasse, aujourd'hui, il y en a beaucoup moins.

Au début, il ne faut pas se cacher la face. Déployer un système qualité, ça prend du temps, mais je pense qu'aujourd'hui, le but est d'avoir quelque chose d'adapté qui ne prend pas plus d'énergie que ça rapporte de bénéfices. Donc, je comprends bien le souci de tout le monde. C'est un choix politique qui avait été fait au niveau du système qualité. On ne peut pas dire que ça prend 0 minute. Voilà.

Besson Félix : Et puis, une dernière question par rapport à la campagne de publicité pour la population, cela apportera quoi, en plus, à la sécurité à la commune ?

Dettwiler Corinne : Alors, ça sera une communication sur le renouvellement. Au lieu de dire simplement dans le magazine ou dans la newsletter « nous sommes certifiés Valais Excellence », eh bien, on va faire des photos, par exemple, de personnes dans une crèche qui vont dire concrètement ce qui a été mis en place comme mesures pour montrer aux citoyens concrètement, avec leur argent, qu'est-ce qui a été déployé, mis en place pour la santé et la sécurité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au point suivant. Merci pour la présentation.

09. Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ

Vaudan Julien : L'information sur la révision globale du PAZ.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Point d'information par rapport à la révision de notre PAZ-RCCZ, Plan d'aménagement des zones et règlement communal des constructions et des zones.

La révision du PAZ se distingue, pour rappel, en 3 phases. La phase stratégique, phase d'analyse et de réflexion, de sollicitation de la population, qui a eu lieu avec les différents ateliers participatifs (6) avec environ 200 participants. Dans cette phase stratégique, également des études prospectives pour travailler sur les différentes options de développement.

La phase territoriale, phase de travail de fonds, visite et étude de terrain, on aboutit avec une nouvelle proposition pour toutes les zones, sur l'ensemble du territoire. C'est forcément un travail long, fastidieux, minutieux, qui nécessite le croisement de nombreuses informations différentes, que ce soit en termes de zone à bâtir, zone de danger, mobilité, qualité de vie, etc.

Dans cette phase territoriale, également, la continuation de la démarche participative initiée lors de la phase stratégique, avec des tables rondes, concernant des publics cibles, sollicitation d'expertise, d'usage technique sur les enjeux distingués, également la collaboration avec l'AAB, l'association des architectes de Bagnes, sur l'élaboration du futur RCCZ.

3e phase, la phase de validation. Une fois que le travail de fonds est finalisé, il faut donc procéder à l'adoption du futur PAZ-RCCZ.

Sont donc concernés l'avis informatif, ensuite modification, adoption communale et homologation cantonale. La révision globale du PAZ-RCCZ comprend forcément de nombreux enjeux dont la future planification doit tenir compte. Elle doit évidemment être en conformité avec les planifications supérieures, que sont la LAT, le plan directeur cantonal, le PDI.

Concernant le PDI, plan directeur intercommunal, c'est une coordination intercommunale nécessaire et obligatoire sur plusieurs thématiques. L'Entremont s'est organisé autour du PDI pour coordonner notamment les zones dévolues à l'habitat, les zones dévolues à l'activité économique, les infrastructures publiques et touristiques de grande envergure. Le PDI est en cours d'élaboration, pilotée par Antenne Région Valais Romand.

Val de Bagnes est activement partie prenante de cet outil de planification qui est nécessaire et obligatoire, je le redis, dans le cadre de la révision globale du PAZ-RCCZ.

La révision du PAZ s'inscrit dans une gouvernance définie où chacun joue un rôle précis. Les autorités décident. Le Conseil général adopte le plan et le règlement dans sa qualité de législatif. Le Conseil municipal veille à l'exécution des tâches et décide dans sa qualité d'exécutif. L'administration réalise la révision du PAZ et du RCCZ avec les mandataires spécialistes. Et la population partage sa connaissance fine du territoire, exprime ses besoins, que les autorités puissent peser les intérêts en présence, en vue de décider.

Dans les phases de validation à venir, avec le léger report concernant l'avis informatif décalé de quelques mois, une table ronde sur le logement aura lieu à la rentrée pour aborder avec la population cette thématique, qui est on ne peut plus importante, et également pour maintenir les liens avec la population concernant cette révision du plan d'aménagement des zones.

Ensuite, l'avis informatif, qui est prévu sur le début novembre, présentation d'une version schématique à la population qui peut émettre des observations d'intérêt public dans le délai d'un mois.

Suite à cet avis informatif, délai d'observation, comme je l'ai dit, intégration des éléments dans le cadre de notre base pour arriver à l'avis de principe. L'avant-projet de notre base RCCZ est soumis aux services cantonaux pour préavis, avec un retour à délais difficiles, voire même impossibles à définir, dépendant des services cantonaux. Cet avis de principe sera déposé au printemps 2026.

Pour la suite, eh bien, suite au retour du canton, les modifications par le service AT, de l'aménagement du territoire par rapport aux remarques émises par le canton, adaptation de notre PAZ-RCCZ, adoption par l'exécutif et ensuite publication au bulletin officiel avec là le délai de recours de 30 jours.

Pour la suite, procédure de conciliation et traitement des oppositions, pour arriver à une adoption par vous, le Conseil général et transmission au canton pour homologation. Voilà concernant un petit peu la feuille de route actuelle de notre PAZ-RCCZ. Je ne sais pas si vous avez des questions, à disposition.

Vaudan Julien : Parfait. Merci beaucoup.

10. Information sur le chantier du Centre sportif

Gay Pierre-Yves : Alors, je continue. Information sur l'évolution du chantier du centre sportif. Avec moi également, pour répondre à vos éventuelles questions, notre architecte communal, Frédéric Quennoz.

Afin de poursuivre nos objectifs pour la construction du centre sportif et de vous informer comme convenu sur l'avancement du projet, les points suivants vous sont communiqués. Reprise du chantier après la pause de Pâques concernant des travaux spéciaux et terrassements. Suivie de la reprise des bétonnages dans la foulée au mois de juin, avec l'arrivée des entreprises concernées, étant donné qu'il n'y a pas eu de recours sur ces marchés publics au mois de juin, la reconstruction va commencer.

Sur l'image qui vous est présentée, la façade, vous constaterez que celle-ci sera réalisée en pierre de Salvan afin de garantir la durabilité des circuits courts. Un prototype avec cette pierre est devant le centre sportif, pour les personnes qui sont intéressées. Cela a été réalisé sur place.

Un bâtiment en 6 activités : accueil pour l'ensemble du complexe, actuel et futur, fitness, restaurant, spa, espaces aquatiques, espaces extérieurs. Le travail se fera avec un

maximum d'essence et de matériaux locaux et durables, tout en respectant les contraintes techniques liées à une zone aquatique.

Une attention toute particulière afin de challenger et recycler un maximum la consommation d'énergie et d'eau. L'élaboration des concepts énergétiques et la mise en place d'une collaboration entre notre ingénieur conseil Sorane S.A. et Altis S.A. en découle.

Le temps est venu aujourd'hui de définir aussi le modèle d'exploitation de ce centre sportif. Par expérience et analyse d'autres projets similaires, il est important que cela soit opérationnel environ un an et demi avant l'ouverture, ce qui, par rétroplanning, en revient à mi-2026. Aujourd'hui, un point est mis mensuellement à la commission Centre sportif pour faire avancer les discussions et réflexions sur le volet exploitation.

Au niveau planning et budget, conformément au crédit complémentaire d'engagement voté par vos soins en septembre 2023, le budget global de 69 millions est aujourd'hui respecté. À ce jour, avec tous les appels d'offres publiés et reçus, puis analysés et vérifiés par notre bureau d'architectes Pont12, notre budget global est consolidé à 60%. En septembre de cette année, il sera consolidé à 100%. Ce qui nous donne une bonne visibilité sur les prochaines étapes et une grande anticipation sur le projet.

Au niveau communication, un plan de communication sera également mis en place pour communiquer au public les prochaines étapes clés et importantes du projet, comme la première pierre et les prochaines étapes.

Un petit mot concernant la phase 3, phase dite halle des glaces et programme complémentaire à définir. Une étude de faisabilité et projections sont en cours. La réflexion et le travail sur fin 2025, début 2026 sont effectués. Étant donné que le début des travaux concernant cette phase 3 a été décidé d'être repoussé, la priorité est mise évidemment sur la fin de construction de la phase 2, et surtout sur la consolidation de l'exploitation. Voilà, comme dit précédemment Frédéric, notre architecte communal est à disposition pour vos questions. Profitez-en.

Vaudan Julien : Avez-vous des questions ? Très bien. Merci beaucoup.

11. Information sur la Maison de Commune du Châble

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant sur la maison de commune du Chable.

Sauthier Fabien : La maison de commune au Chable, je crois que ça ne sert à rien que je fasse beaucoup de théories. Je crois que tout le monde attend que cette maison soit à nouveau occupée.

Vous voyez quelques éléments par rapport à l'ancien bâtiment. Ce que je voulais vous dire aujourd'hui c'est que la nouvelle partie a été faite durant 2024. C'est vrai que quand on passe sur la place du Chable, on ne voit que l'ancien bâtiment avec les bâches devant, on ne voit pas la nouvelle partie.

Ce qui est sur, c'est qu'on aimerait pouvoir mettre un maximum de personnes à l'intérieur. Donc, la réflexion, c'est de dire qu'entre ce bâtiment-là et le bâtiment de Vollèges, on essaie de mettre le maximum de personnes de la commune, c'est-à-dire, en tout cas, 8 dicastères sur 9. Pour l'instant, on a un dicastère qu'on ne pourrait pas intégrer entre les 2 bâtiments.

Pourquoi cela n'avance pas plus vite ? Parce qu'on s'est posé plusieurs questions, avec Pierre-Martin et avec les directeurs opérationnels. Est-ce que, comme c'était prévu jusqu'à présent, c'était vraiment efficient ? Est-ce qu'on a besoin de toute cette place pour le

nombre de personnes qui travaillent dans les services ? Vous savez qu'aujourd'hui, on a de plus en plus de gens qui nous demandent de travailler à un taux plus bas. Est-ce que c'était juste, si un dicastère a besoin de 14 places, de vraiment créer 14 places, ou est-ce qu'avec 10 ou 11, ça suffit, en ayant des gens qui puissent venir différemment sur son poste de travail ?

Aujourd'hui, on a fini cette réflexion pour pouvoir dire que 8 dicastères sur 9 pourront aller dans ces 2 bâtiments.

On a eu un autre souci. Je regarde Emmanuel, c'est un bâtiment bourgeoisial. On avait toujours dit que l'étage des combles, il fallait que ce soit beau. Quand on rentre, il faut qu'on puisse faire wow. Finalement, quand on a regardé avec l'architecte, on a remarqué que cet espace des combles où les séances du conseil se dérouleront, où la salle du conseil sera aux combles, on était serrés à cause de la charpente.

On s'est demandé si c'est vraiment ça que l'on veut, ou alors est-ce qu'on déplace la salle du conseil au rez-de-chaussée, puis on fait une grande place au rez-de-chaussée. Finalement, on a demandé à l'architecte si c'était possible d'avoir plus de hauteur, comme la dalle des combles, c'est une dalle en bois. Après réflexion et après un temps de travail, on a pu trouver une solution pour gagner à peu près un mètre de hauteur, en baissant cette dalle en bois et en modifiant la charpente.

Sachez que dans ce bâtiment, tout le monde croyait, moi le premier, qu'il y avait beaucoup de choses qui avaient une valeur, dont la cage d'escalier. Finalement, on a pu vider ce bâtiment, mais on ne vide pas comme ça un bâtiment, ce n'est pas si simple. Je pense qu'il y a des architectes dans la salle qui le savent.

Aujourd'hui, cet arrêt sur image fait qu'on va trouver des solutions pour avoir les combles qui soient vraiment un espace où on puisse recevoir du monde, un espace où on n'est pas serré à 9, mais où on peut mettre 20 personnes, et surtout un espace où, que ce soit la bourgeoisie ou la municipalité, il y ait du plaisir et de la place pour travailler.

Concernant les coûts, déjà en 2015 des coûts avaient été demandés à l'Assemblée bourgeoisiale. Ensuite, ça a été redemandé l'année passée, donc les CHF 5,5 millions pour le gros œuvre et la part communal de CHF 2,2 millions.

Aujourd'hui, avec les travaux à réaliser, donc la modification de la charpente, il y aura certainement, je dirais CHF 100'000 à 200'000 francs supplémentaires.

Pour le reste, l'entrée, on a encore une réflexion sur le parvis. En regardant des anciennes photos, l'entrée de la commune n'était pas où elle est aujourd'hui, elle était à côté. Il y a aussi une réflexion à faire, on doit penser aux personnes à mobilité réduite, et on n'est pas conformes aujourd'hui avec ce qui est en place, on arrive directement sur la route. On doit aussi regarder ça, ce qui n'était peut-être pas prévu tout au début.

Maintenant, ce qui vous intéresse, c'est de savoir quand est-ce qu'on va rentrer dans ce bâtiment ? Je suis le premier à l'avoir dit, souvent, qu'on voulait le faire pour le mois d'août. Ensuite, je vous l'ai dit l'année passée, ce sera la fin de l'année. Et aujourd'hui, c'est clair qu'avant le début 2026, on ne pourra pas rentrer dans cette maison de commune.

C'est important aussi pour nous de le faire comme il faut. Mais c'est vrai, c'est aussi important pour nous de vider le bâtiment, le bourgeois, pour pouvoir créer des appartements, vu qu'il est dédié à ça. La bourgeoisie est propriétaire de ce bâtiment, et on sait les difficultés aujourd'hui de recherche de logement. C'est important qu'on puisse partir de là pour qu'on puisse mettre à disposition ces appartements.

J'aimerais bien vous dire que l'on rentre en fin d'année, mais finalement, pour un bâtiment qui va vivre pendant des générations, je préfère perdre 3 mois que de dire on va se dépêcher de le finir pour la fin de l'année.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur le bâtiment de la maison communale ? Donc, janvier 2026 ?

Sauthier Fabien : Plutôt mars 2026.

Besson Félix : Félix Besson. Comment ça se fait que toutes ces réflexions n'ont pas été faites avant ? Sur les plans, vous n'arriviez pas à vous rendre compte ?

Sauthier Fabien : Je suis franc avec toi. Le projet a été complexe depuis le début. Ce ne sont pas les mêmes architectes qui ont commencé la visite de l'ancien bâtiment, après, ça a passé de l'un à l'autre. Ensuite, l'architecte Bruchez avait seulement la DT, donc la direction des travaux. L'architecture, la DA, est restée à la commune, sous l'architecte communal. Vous savez aussi que l'architecte communal, avec tout ce qui se passait au niveau des constructions, a surtout fait chef du service des constructions qu'architecte communal. A un moment donné, il y avait tellement de choses que ça avançait, mais sans avancer vraiment dans le détail.

Ça bouge beaucoup, ça bouge vite. Si on prend 3 ans en arrière jusqu'à aujourd'hui, vous êtes d'accord qu'on a engagé du monde, il y a d'autres personnes dans les services. Automatiquement, cette réflexion devait se faire. C'était soit on le faisait en vitesse ou, vraiment, on s'arrêtait et allait dans le détail, notamment pour ceux qui travaillent, comme je l'ai dit, en pourcentage. Est-ce qu'on a besoin d'autant de postes de travail, de bureaux pour arriver à quelque chose qui devrait être fonctionnel ?

Besson Félix : Actuellement, y a-t-il des entreprises qui bossent sur le chantier ?

Sauthier Fabien : Alors aujourd'hui, on a validé le plâtre, les fenêtres et toutes ces choses-là qui vont commencer. On avait dit qu'au mois de février ou mars, c'était le toit. C'est même moi qui l'avais dit, où finalement, on doit ouvrir le toit pour rentrer la dalle en bois. Maintenant, il y a peut-être une possibilité d'ouvrir une partie du toit pour pouvoir le faire, puis ensuite, on ferait le toit. C'est clair que si on rentre la dalle en bois et qu'il fait mauvais, c'est quand même un problème.

Besson Félix : Actuellement, ils attendent encore des décisions de votre part pour aller de l'avant, du coup ?

Sauthier Fabien : Non, aujourd'hui, on a validé dernièrement de donner au bureau pour faire les modifications de la dalle supérieure, et ensuite quelques modifications à l'interne. Plutôt que d'avoir 2 ou 3 bureaux, on aura peut-être un seul bureau ouvert. Donc, ça, ils sont en train de nous répondre maintenant si on peut ne pas construire tel mur ou peut-être bouger un autre mur.

Besson Félix : Donc actuellement, c'est toujours la commune qui a le côté architectural, et la DT est toujours un privé ?

Sauthier Fabien : Oui, donc c'est Wanda qui est responsable du projet pour la Commune, c'est elle qui suit. Et c'est toujours Bruchez qui fait la DT.

Vaudan Christophe : Christophe Vaudan, au niveau politique, est-ce qu'il y a un porteur du projet, un responsable du projet désigné ?

Sauthier Fabien : C'est moi, oui. C'est pour ça que je vous parle.

Rossier Gaëtan : Gaëtan Rossier. J'aimerais savoir pourquoi vous avez changé si souvent d'architecte ? Est-ce que les architectes Bagnard ne sont pas capables de construire une maison de commune ? Quand on sait les transformations et les chalets qu'on construit à Verbier, moi, je trouve que c'est quand même grave. Il y avait des architectes au début, ils sont partis, ils ont disparu, je ne sais pas pourquoi.

Sauthier Fabien : Mais tu sais qui construit ?

Rossier Gaëtan : Je ne sais pas, non.

Sauthier Fabien : C'est Philippe Bruchez.

Rossier Gaëtan : Oui, mais il y avait des architectes au départ.

Sauthier Fabien : Philippe Bruchez est aussi architecte. Il y a eu Philippe Vaudan et d'autres avant.

Rossier Gaëtan : Oui, mais ces gens, ils sont où ? Ils ont été démis de leur mandat ?

Sauthier Fabien : Ils ont fait une partie des travaux au début, de recherche. Puis ils ont donné à Philippe Bruchez le mandat. Mais ça c'était déjà Bagnes.

Rossier Gaëtan : Et puis maintenant, c'est un architecte hors commune qui fait les travaux, si j'ai bien compris ?

Sauthier Fabien : C'est Philippe Bruchez qui est DT.

Rossier Gaëtan : Mais qui fait les plans ?

Sauthier Fabien : C'est Philippe Bruchez qui les a faits. Maintenant, c'est un lien entre la responsable de projet chez nous, Wanda.

Rossier Gaëtan : Oui, mais il y a un autre architecte qui a été engagé. Un architecte qui a fait la Raiffeisen ou je ne sais pas.

Sauthier Fabien : Ah non, mais ça, c'est une aide à la commune, à Wanda. Elle a été engagée à la commune. C'est un mandat de Mélissa Renn, qui est là pour reprendre tout ce qui est finances et pour aider Wanda à avancer avec ce projet.

Rossier Gaëtan : Il n'y a personne à Bagnes qui est capable de faire ça ?

Sauthier Fabien : Ce mandat-là ? Alors, écoute, je ne pense pas que je vais remettre un architecte autour de la table du chef de projet de la Commune.

Vaudan Julien : Il y a encore une question derrière.

Martin Sacha : Bonjour, Sacha Martin. Juste une petite question. Je sais qu'à l'époque, quand la maison de commune était lancée, il y avait un lien avec la place communale du Châble qui devait se faire, un peu en parallèle. Tu parlais que ce n'était pas forcément adapté aujourd'hui aux personnes handicapées. Je me souviens qu'il y avait ce lien-là entre le développement de la place et la maison de commune. Le développement de la place du Chable a disparu depuis quelques années de l'agenda politique, donc juste savoir...

Sauthier Fabien : Il faudra le remettre à jour. Mais en tout cas, là, je parle vraiment que du bâtiment. Sur l'entrée, on est obligés de modifier l'accès. Mais oui, il y a une réflexion sur la place, et également plus bas, où il y a les poubelles.

Vaudan Julien : Très bien, merci.

12. Divers

Vaudan Julien : Je pense qu'on passe au divers. Si je ne me trompe pas, Fabien, il y a un divers encore.

Sauthier Fabien : Donc, c'est la petite passerelle suite à la demande qui avait été faite pour avoir un accès plus facile depuis le dessus de la gare jusqu'au commerce.

Vaudan Julien : On m'a dit que ça permettait de circuler plus facilement que d'essayer de sortir en marche arrière aux heures de pointe sur les autres places de parc. Est-ce qu'il y a d'autres points dans les divers, dans l'assemblée ? Oui.

Michellod Patrick : Michellod Patrick. La population qui est dans le périmètre de la déchetterie de Verbier a été surprise et un peu déçue de voir disparaître celle-ci l'automne passé. Je n'ai rien dit à l'époque parce que le conseil allait être renouvelé et ça ne servait à rien d'en parler à ce moment-là. Mais personne ne sait ce qu'il en est. La commission Travaux publics n'a jamais travaillé sur ce dossier, et il n'y a plus de déchetterie. On constate qu'il y a des choses qui sont déposées un peu partout, il y a plein de gens qui ne sont pas contents. Alors, on aimerait bien une explication sur ce qui s'est passé.

Saillen Lionel : Alors, dans le cadre de notre commission TPE, on a eu une information à propos de cette déchetterie lors de certaines séances liées à l'éco-recyclage. On a eu de petites informations, certains tris pouvaient toujours être sur place. Je ne peux pas vous en donner plus, mais c'est ce qu'on nous avait donné comme informations.

Bessard Jean-Christophe : Jean-Christophe Bessard. Avec la construction du nouvel éco-recyclage sur le site de Merdenson, c'était la volonté du Conseil municipal de n'avoir plus qu'une seule déchetterie. Un gros investissement a été fait à Merdenson. On a transformé l'ancienne déchetterie de Verbier en éco-point de grande dimension. Il reste les déchets verts, les papiers et les verres. Tous les déchets encombrants vont à Merdenson. Des informations ont été faites par la Commune. Je pense que ça a été suffisamment communiqué.

Michellod Patrick : Je faisais partie de la commission Travaux Publics à l'époque quand on a fait le règlement des poubelles, et on a toujours dit que la déchetterie de Verbier allait rester. Tous les calculs des taxes avaient été faits avec la nouvelle déchetterie qui allait

être construite. C'est pour ça que je ne comprends pas. Ça concerne un tiers de la population bagnarde.

J'entends tous les jours des gens rouspéter là-dessus et je trouve que, peut-être, le modèle qui était en place avant, il faudrait trouver d'autres solutions. Je ne dis pas que ça doit fonctionner comme ça fonctionnait avant, mais il faut trouver des solutions. Peut-être l'ouvrir un jour par semaine. Mais c'est un problème.

On trouve des choses déposées un peu partout. Je discute avec les gens de la voirie, ils font la même constatation que moi. On descend la route de Verbier au Châble, on trouve parfois des sapins de Noël. Dernièrement, il y avait une maison d'enfants en plastique déposée au bord de la route.

Je ne sais pas si c'est ça que vous voulez. On veut être une commune à la pointe de la protection de l'environnement et on fait circuler beaucoup plus les gens qu'avant. Je trouve quand même que c'est un peu bizarre. J'aimerais bien qu'on en reparle.

Vaudan Julien : Alors, on peut en faire une question. Vous voulez qu'on la formalise par écrit ou vous la prenez par oral et vous répondez ? Comment vous voulez faire ?

Guigoz Valérie : Bonsoir. Merci, Patrick. Je ne vais pas discuter des décisions qui ont été prises sous l'ancienne législature. Je ne connais pas les tenants et aboutissants de la fermeture de la déchetterie de Verbier, mais on met ça à l'ordre du jour de la séance des TP demain matin à 7h. Jean-Christophe, tu nous feras volontiers l'historique de la fermeture de cette déchetterie. On reviendra vers toi avec une réponse écrite.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, Valérie. On y va comme ça ? Merci. Il y a encore un divers. Oui, Sacha.

Martin Sacha : Sacha Martin. J'ai juste encore une petite question. J'ai découvert, le 28 mars, que le centre médical des arcades de Verbier était mis en liquidation au registre du commerce. Je n'ai pas eu l'information à travers le Conseil général. Je veux savoir ce qu'il en est et est-ce que, dans cette société mise en liquidation, il y avait des actifs type immobilier, matériel médical, etc. ? Juste avoir une petite explication à ce sujet.

Mento Mélanie : En fait, il s'agissait de la société anonyme qui avait été constituée à un moment donné pour que la gestion du cabinet médical soit dans le domaine communal. Finalement, c'est une société qui n'est ni active, ni quoi que ce soit. On avait engagé des frais, surtout des frais d'études, différents frais d'analyse pour pouvoir accueillir des médecins à Verbier. Mais cette société n'est plus du tout utilisée. C'est vraiment pour finalement ne pas garder une structure vide qu'on la liquide, mais ce n'est pas du tout la société qui est propriétaire des locaux. Les locaux appartiennent à la Commune.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Vaudan Christophe : Christophe Vaudan. Oui, avant de vous distribuer la brochure du guide du Conseil général, je voudrais partager une réflexion. Nous avons été interpellés tout à l'heure par le président, et je comprends bien son souci de clarifier les compétences respectives, et les respecte pleinement.

Cela dit, je pense qu'il est important de rappeler que le Conseil général, élu de la population qu'il représente, a la légitimité et même la responsabilité de s'exprimer sur les grands projets qui engagent l'avenir de notre commune, sur les dossiers d'ampleur à long terme, ceux qui touchent à notre territoire, à notre cadre de vie, à nos ressources. Nous

avons le devoir d'être présents, de questionner, d'apporter une vision complémentaire à toutes les étapes de préparation et de réalisation. Il ne s'agit évidemment pas de se substituer au conseil municipal, mais de jouer pleinement notre rôle, notre rôle essentiel et fondamental dans une dynamique démocratique, constructive, et nourrir une vision plus transversale, plus représentative, et plus durable dans le temps.

Alors, monsieur le Président, cher Fabien, T'as ici des élus motivés et disponibles qui seront ton soutien et celui du Conseil municipal. À vous, membres du Conseil, à toi, Fabien, de les inclure de la meilleure manière qui soit dans la gouvernance que vous dessinez. Merci.

Vaudan Julien : Merci, Christophe. Est-ce que les brochures sont prêtes à être prises à la sortie ? Sont-elles disponibles avant que je lève l'assemblée ? Est-ce qu'il y a encore un point dans les divers ?

Donc, le prochain plenum, plenum des comptes, le 11 juin 2025, à 19h30, à la salle polyvalente de la Comba à Verbier. Donc cette fois-ci, on n'aura pas besoin de monter avec les chaînes, les cabines et les bottes canadiennes. Je vous donne rendez-vous le 11 juin. On vous attend dehors pour boire un petit verre. Merci beaucoup et le plenum est levé.

La séance est levée à 21h17.

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Emily Vaudan
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Intervention et réponse
 5. Rapports des commissions

Plénium du 09.04.2025

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Maret	Valérie	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Melly	Alexis	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Monsieur	Michellod	Alain	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Madame	Monnard	Delphine	1		
Monsieur	Bruchez	Célien	1				Monsieur	Moser	Olivier	1		
Madame	Bruchez	Sari	1				Madame	Moulin-Bochud	Nathalie		1	
Monsieur	Bürcher	Patrice	1				Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Carron	Fabien		1			Monsieur	Pasche	Benjamin		1	
Monsieur	Carron	Michel	1				Madame	Pembe Tornay	Colette Miandabu		1	
Monsieur	Carron	Stefan	1				Monsieur	Perraudin	Florian	1		
Madame	Chevrier	Célia	1				Monsieur	Perraudin	Julian	1		
Monsieur	Corthay	Anthony		1			Madame	Picchio	Pauline	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Madame	Daragon	Leyla Solène	1				Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Schraner	Malko	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Madame	Fellay	Fanny	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric			1
Monsieur	Fellay	Sébastien		1			Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1				Monsieur	Troillet	Emmanuel	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1				Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Frossard	Alain	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André			1		Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Madame	Löf	Tora	1				Monsieur	Vaudan	Simon		1	

26312451

508260

83%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de Bruson

Mercredi 9 avril 2025, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé



Val de Bagnes
Nature et Innovation

Gold

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
4. Validation du choix de l'organe de révision
5. Crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.- (rubrique 029.5040.05)
6. Développement de la question écrite « Potentiel achat d'actions aux Forces Motrices Valaisannes (FMV) » (Q11) et réponse de la Municipalité
7. Présentation de l'organisation du Conseil général
8. Information sur la labellisation
9. Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ
10. Information sur le chantier du Centre sportif
11. Information sur la Maison de Commune du Châble
- ~~12. Information sur le projet Maniak Altis~~
13. Divers



1 Contrôle des présences



- 1 Contrôle des présences
- 2 **Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 **Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 22 janvier 2025 ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 **Validation du choix de l'organe de révision**

Validation du choix de l'organe de révision

Points clés

- **BDO SA** est l'actuel organe de révision depuis la législature 2017-2020
- **Les prestations** de BDO SA ont donné entière satisfaction.
- **Changement de réviseur responsable** : Monsieur Bastien Forré devra passer la main après le bouclage des comptes 2025, la relève est assurée.
- **Retraite du Directeur opérationnel** : en 2026, BDO SA pourrait garantir la continuité de la qualité des états financiers.
- Décision de **ne pas effectuer d'appel d'offre public** : Validée par le Conseil municipal le 09.01.2024
- **Offre détaillée** de BDO SA :
 - CHF 32'000 pour la Commune de Val de Bagnes et
 - CHF 4'500 pour la Bourgeoisie pour la période 2025-2028

Décision

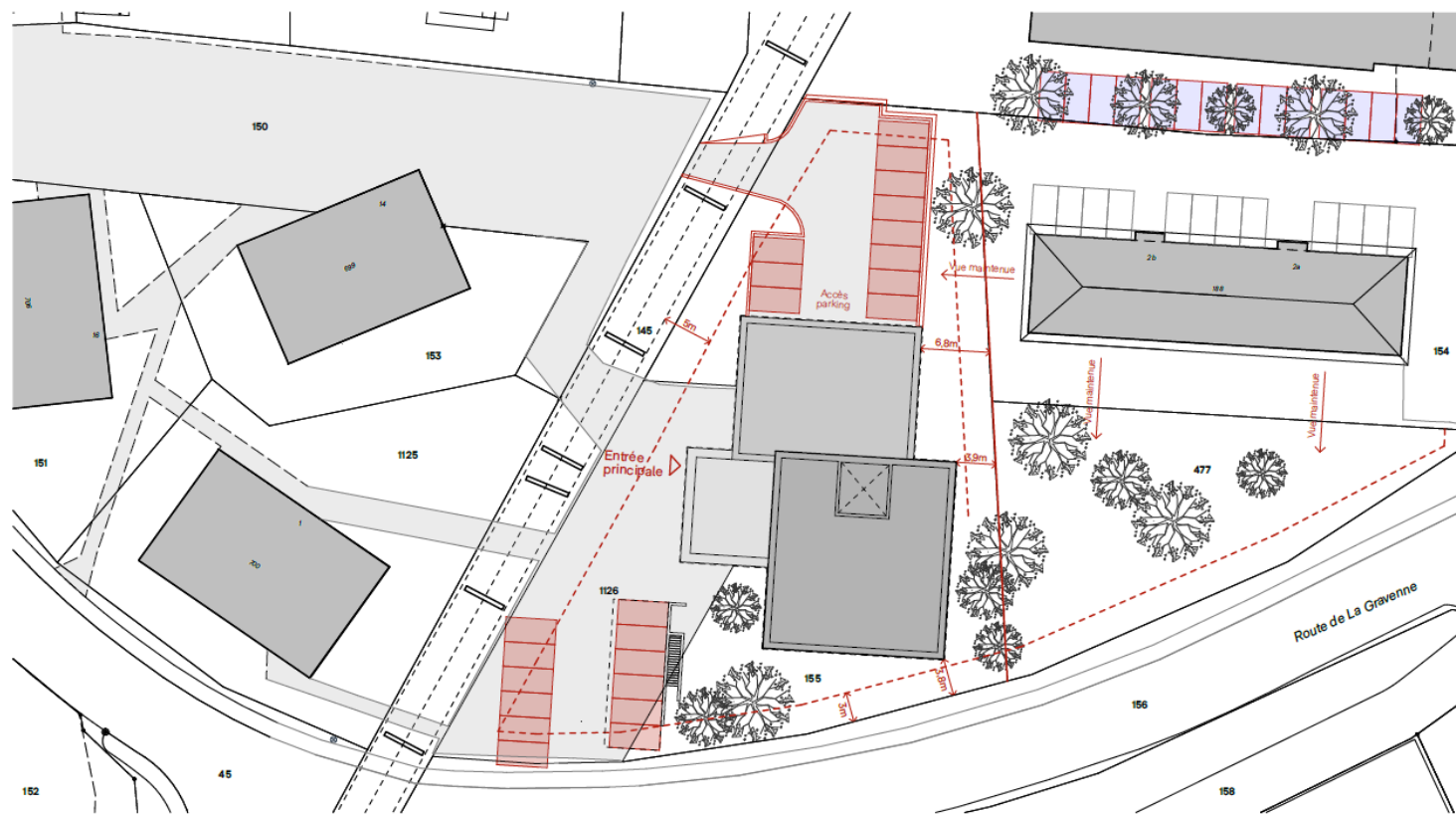
Approuvez-vous le choix de l'organe de révision, à savoir BDO SA ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 **Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-**

Crédit budgétaire concernant le projet MS4 (Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.- (rubrique 029.5040.05)

- Construction d'un étage supplémentaire à la charge de la Commune (511m²) + parkings (15 places)
- Une opportunité à saisir
- Répondant à notre politique d'acquisition foncière



Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-

Coûts totaux / estimation +/- 20% (coût selon CFC pour avril 2025 à +/-10%)

Places de parc :	CHF 900'000.-
Bâtiment hors sol:	CHF 2'555'000.-
TOTAL :	CHF 3'455'000.-

Selon le message de la municipalité du 4 mars 2025, nous invitons le Conseil général, compétent en la matière, à approuver ce crédit

Décision

Approuvez-vous le crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.- (rubrique 029.5040.05) ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 **Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité**

Développement de la question écrite « Potentiel achat d'actions aux Forces Motrices Valaisannes (FMV) » (Q11) et réponse de la Municipalité

Développement de la question par MM Besse et Saillen, cosignataires

Réponse de la Municipalité

Sur les publications médiatiques

- Travail avec les Communes et énergéticiens du district
- A ce stade, pas de prise de position dans cette procédure « consultative »
- Demande de prolongation du délai de réponse (comme plusieurs entités publiques)
- Le CG sera informé des étapes au moment opportun

Sur les actions de la Commune

- La Commune détient 61'895 actions des FMV (soit 3,095 % des 2 millions d'actions)
- En 2023 et 2024, encaissement d'un dividende de CHF 103'158.30 (CHF 1.667/action soit un rendement de 3.33% par rapport à la valeur nominale)



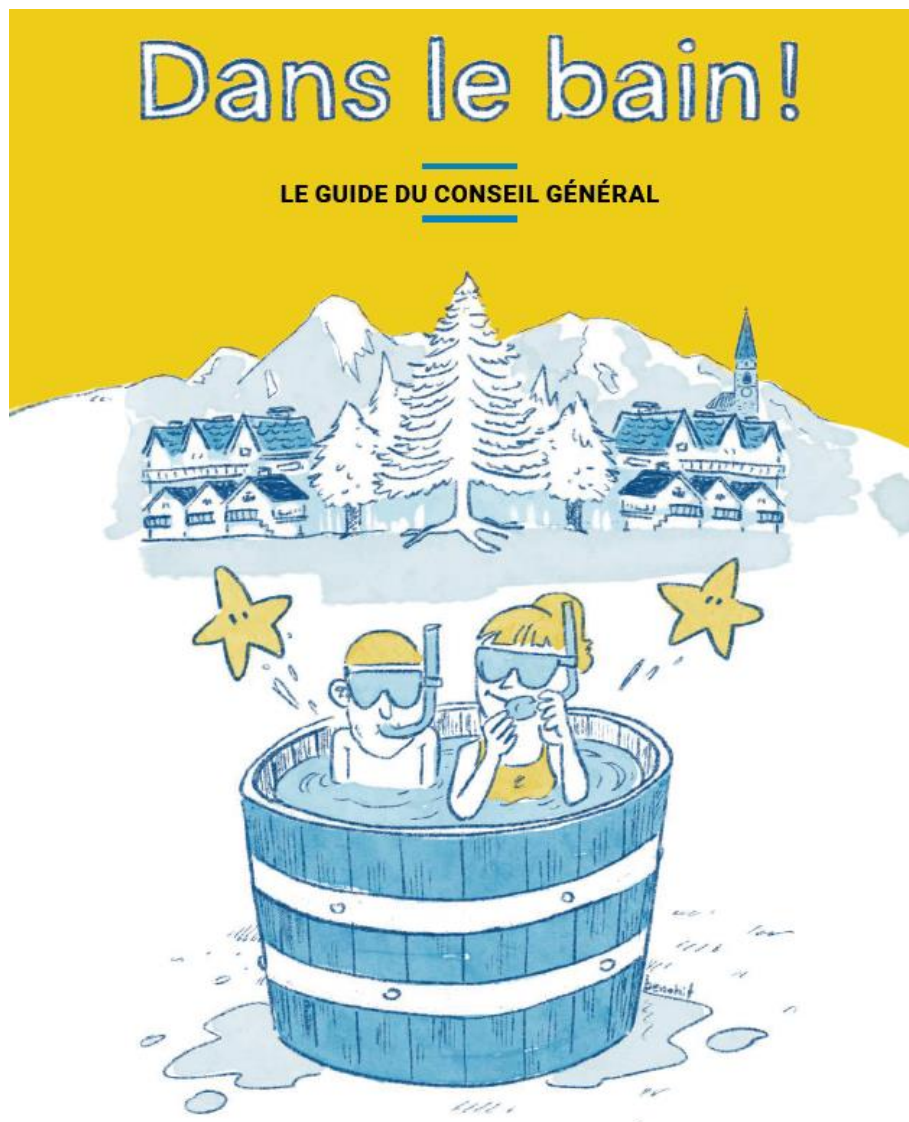
- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité
- 7 **Présentation de l'organisation du Conseil général**

Présentation de l'organisation du Conseil général



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Le Conseil général



Quelques principales bases légales utiles



- [Loi cantonale sur les Communes \(LCo\) \(art. 17 et 31\)](#)
- [Loi cantonale sur les droits politiques \(LcDP\) \(art.165\)](#)
- [Ordonnance sur la gestion financière des commune \(OGFCo\)](#)



- [Règlement communal d'organisation \(RCO\) \(art. 3 et 4\)](#)
- [Règlement du Conseil général \(RCG\)](#)



Loi sur les communes (art. 17 et 31)

COMPÉTENCES INALIÉNABLES DU POUVOIR LÉGISLATIF (ART. 17 LCO)

L'assemblée primaire délibère et décide:

- a) de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne;
- b) de l'adoption du budget et des comptes;
- c) de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins de CHF 10 000.-;
- d) d'une nouvelle dépense annuelle et périodique non liée lorsque le montant dépasse 1% des recettes brutes du dernier exercice;
- e) des emprunts liés à une nouvelle dépense, dont le montant dépasse 10% des recettes brutes du dernier exercice; des emprunts en compte courant pour le financement des charges de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 25% des recettes brutes du dernier exercice;
- f) de l'octroi de prêts, des cautionnements et des garanties analogues à charge de la Commune et dont le montant dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice;
- g) des ventes, des échanges, des partages d'immeubles, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux, dont la valeur dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice;
- h) de la fusion ou de la scission des communes et de la rectification des limites municipales, sous réserve des compétences du Grand Conseil;
- i) de l'adhésion à une association de communes et de la délégation de tâches publiques à des organisations mixtes ou privées;
- j) de l'octroi et du transfert de concessions hydrauliques;
- k) des affaires qui lui sont attribuées par les prescriptions légales spéciales.



Le Conseil général (selon règlement)

Le Bureau

5 membres permanents désignés lors de la séance constitutive

Un président
Un vice-président
Un secrétaire
Deux scrutateurs

- Représente le CG
- Fixe les séances du CG en concertation avec le Conseil municipal
- Est garant de la tenue du procès-verbal de séance
- Propose la constitution de commissions
- Répartit l'étude des objets de l'ordre du jour entre les commissions
- Valide les PV
- Assure la coordination avec le Conseil municipal et le secrétariat général
- Propose les indemnités
- Peut assister aux séances de commissions

La Commission de gestion (COGEST)

Composition

Un président
Un rapporteur
Des membres

- Examine le compte et le budget de la Municipalité
- Examine la gestion du Conseil municipal
- Contrôle l'utilisation conforme des crédits budgétaires
- Contrôle les demandes de crédits supplémentaires
- Fait rapport au Conseil général
- Établit un rapport de législature en fin de mandat

Les commissions

Composition

Un président
Un rapporteur
Des membres

- Étudient les objets de l'ordre du jour qui les concernent
- Établissent également un rapport en fin de législature
- Examinent les comptes et budgets des dicastères spécifiques

Les commissions ad hoc

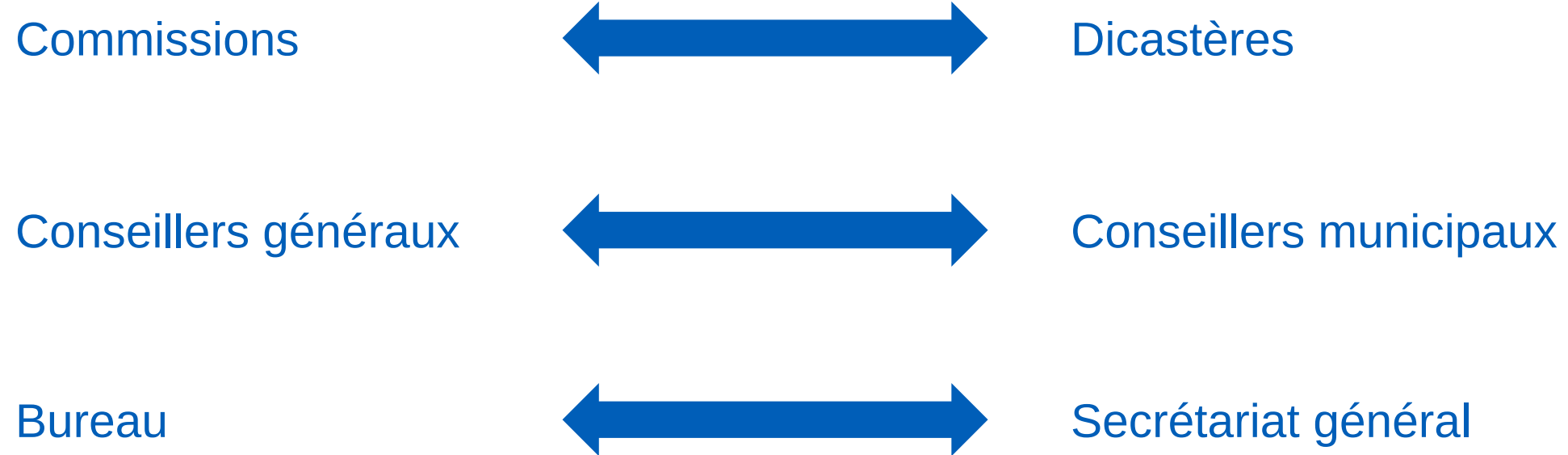
Composition

Un président
Un rapporteur
Des membres

- Sont constituées temporairement sur décision du CG
- Sont chargées d'étudier des thématiques précises
- Rendent compte au plenum du CG

Fonctionnement entre Conseil général et Conseil municipal

Principe de base : le miroir



Fonctionnement entre Conseil général et Conseil municipal

Principe de base : les dossiers se traitent en commission

Gestion et contributions	Aménagement du territoire, constructions et mobilité	Culture, tourisme, sport, jeunesse, formation et cohésion sociale	Sécurité et santé publiques, travaux publics, environnement et énergie	Bourgeoisie, bâtiments, agriculture, cadastre et population	Commission <i>ad hoc</i> PAZ - RCCZ
Présidente	Président	Présidente	Président	Président	Président
Célia Chevrier	Alexis Melly	Fanny Vaudan	Lionel Saillen	Michel Carron	Félix Besson

AG FG CSPC Fabien Sauthier Mélanie Mento Jean-Daniel Troillet	ATCM Pierre-Yves Gay	CTS JFC Malvine Moulin Anne-Michèle Lack	SSP TPE Bruno Moulin Valérie Guigoz	BBA CSPC François Veuthey Jean-Daniel Troillet	ATCM Pierre-Yves Gay
--	---	---	--	---	---

Fonctionnement entre Conseil général et Conseil municipal

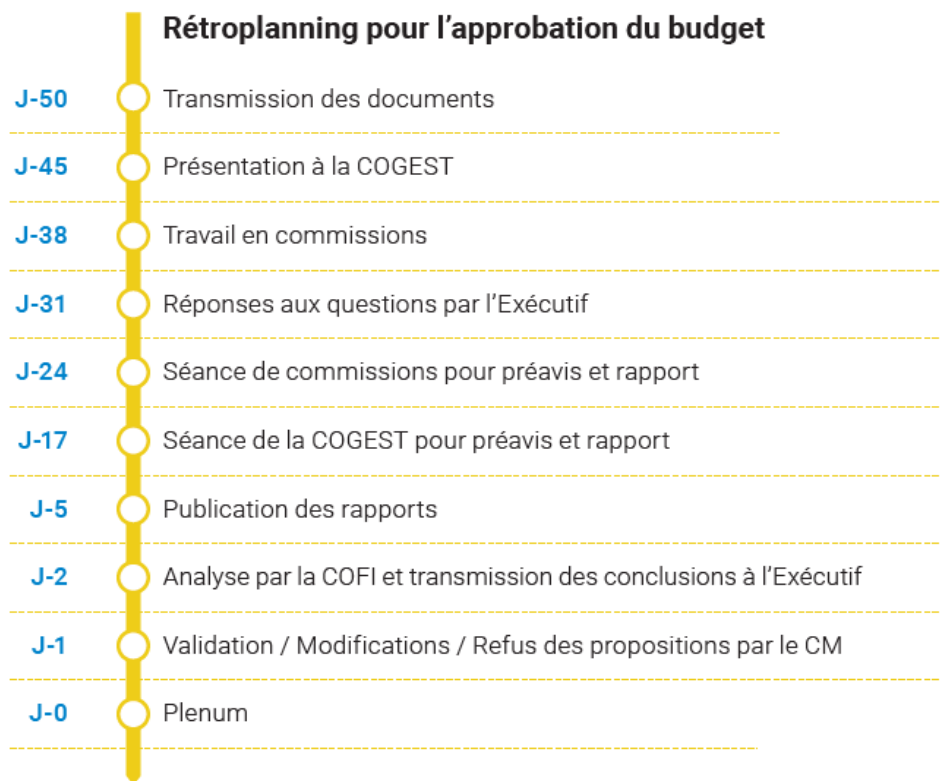
Principe de base : Les conseillers utilisent les outils à disposition

MODES D'INTERVENTIONS À DISPOSITION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX						
Outils	Forme	Objectif	Effet	Discussion au CG	Réponse de l'Exécutif	Obligation d'agir
Question	Écrite (à l'avance) ou orale (durant le plenum)	Interroger, de façon courte et simple, le Conseil municipal sur les affaires de la Commune	Informatif	Non	Oui, réponse écrite ou orale au plus tard lors du plenum qui suit	Non
Interpellation	Écrite	Interpeller le Conseil, en dehors des plenums, via le président du dicastère sur l'Administration ou un objet d'intérêt général (caractère urgent)	Informatif avec discussion	Oui	Oui, réponse orale au plenum suivant avec débat possible	Non
Postulat	Écrite	Inviter la Municipalité à étudier une opportunité sur une question déterminée	Incitatif	Oui	Oui, dans les 365 jours qui suivent	Oui, via un rapport
Motion	Écrite	Obliger la Municipalité à revoir un article de règlement ou à en proposer un nouveau	Contraignant	Oui	Oui, proposition concrète	Oui, via un règlement
Règlement	Écrite par l'intermédiaire d'une motion	Rédiger ou adapter un règlement et obliger la Municipalité à y répondre par un préavis	Contraignant	Oui, ainsi qu'en commission	Oui, préavis de la Municipalité	Oui
Amendement	Écrite	Modifier un objet soumis à décision (budget, crédit compétence CG, etc.)	Contraignant	Oui, ainsi qu'en COGEST au moins	Oui, préavis de la Municipalité	Oui, vote du CG

Demandes « hors du cadre » (=hors interventions)

- Toutes interactions hors plénum se fait autour du travail des commissions
- Les demandes sont faites du Président de commission au Président de dicastère
- Les discussions et échanges se produisent en commission
- Les PV des commissions sont consultables par toutes les commissions
- Les rapports de commissions sont établis sur la base des discussions.
- Les rapports sont:
 - Transmis au bureau puis à l'Exécutif et la COGEST
- L'utilisation de la plateforme TEAMS comme outil d'échange et de partage

Fonctionnement entre Conseil général et Conseil municipal



- Coordination de l'Exécutif
 - service des finances et COFI
- Coordination du Législatif
 - Bureau et COGEST
- Respect des délais essentiel

Fonctionnement entre Conseil général et Conseil municipal

Le Conseiller municipal :

- Est invité aux séances de commission (pas forcément dans leur intégralité).
- Peut se faire accompagner de son Directeur opérationnel.
- Peut suggérer des objets à traiter en commission (échange, information,..)
- Doit anticiper les informations des dossiers à venir dans un souci de préparer en amont les Conseillers généraux sur un dossier à venir.
- Doit recevoir le procès-verbal des discussions auxquelles il a pris part.
- Prépare avec son dicastère d'éventuelles prises de position validées par le CM (réponse diverses sur des projets communaux, réponse de la municipalité, projet de règlement, suivi des budgets,...)
- Est invité à participer au plénum, et peut être amené à s'exprimer sur un dossier qu'il gère.

Fonctionnement entre Conseil général et Conseil municipal

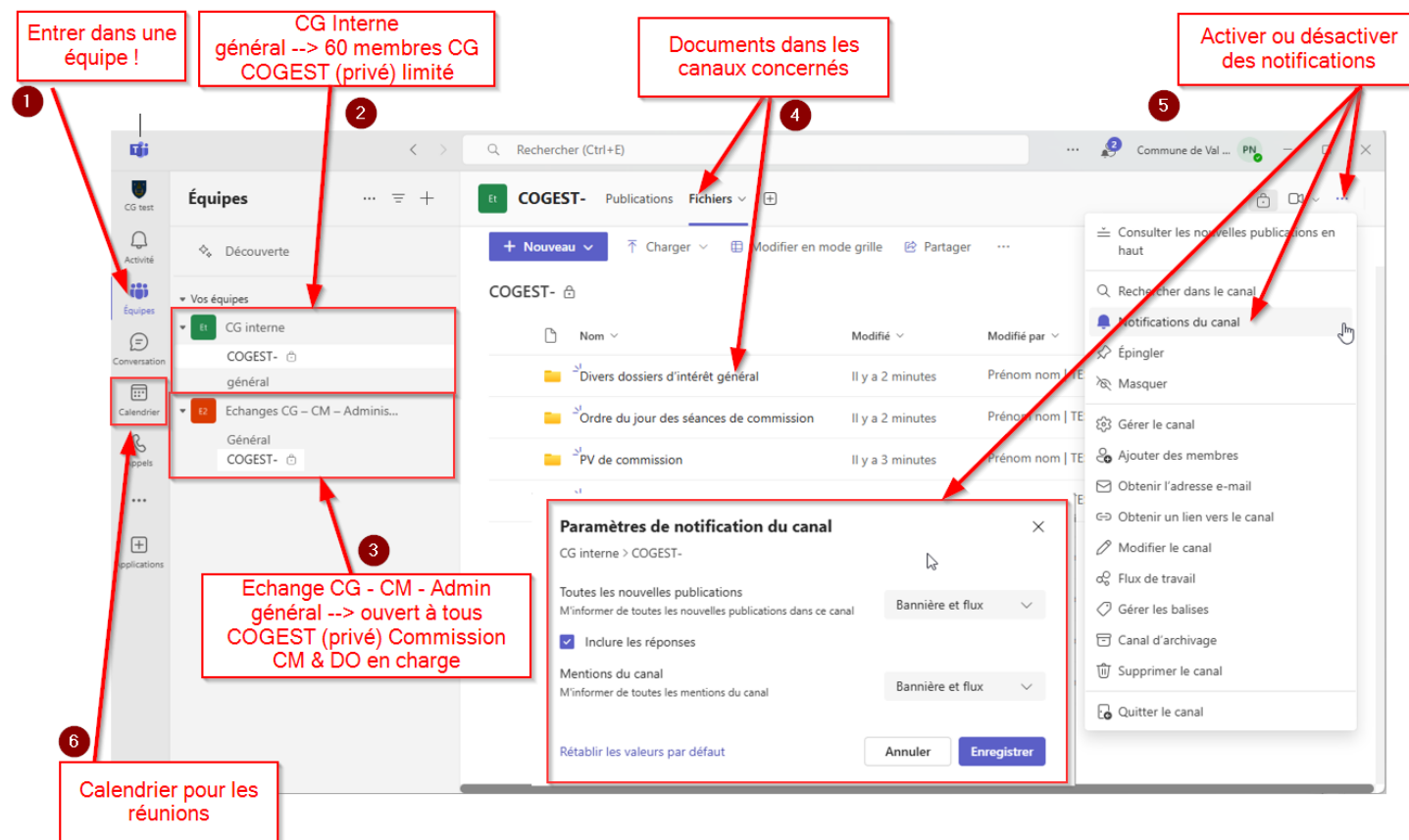
Le Secrétariat général :

- Elabore le projet d'ordre du jour avec le président pour se faire entendre par le Bureau
- Coordonne les relations avec le bureau (séance, odj, pv, délais de remise de doc,...)
- Organise les plénums, rédige le PV du CG
- Transmet les informations et met à disposition les documents de travail et les outils

Les outils

Teams (mise en place)

- Tous les conseillers généraux ont accès à toutes les commissions (équipe CG).
- Ils se partagent les documents via teams qui devient l'intranet du CG.
- Les documents préparatoires sont aussi transmis par le secrétariat général sur la plateforme.
- Formations au sein des commission : mai-juin
- Organisation en place: juin



The screenshot shows the Microsoft Teams interface with several key elements highlighted by numbered red boxes and arrows:

- 1** Entrer dans une équipe ! (Enter a team!)
- 2** CG Interne général --> 60 membres CG COGEST (privé) limité (General internal CG --> 60 members CG COGEST (private) limited)
- 3** Echange CG - CM - Admin général --> ouvert à tous COGEST (privé) Commission CM & DO en charge (General CG - CM - Admin exchange --> open to all COGEST (private) Commission CM & DO in charge)
- 4** Documents dans les canaux concernés (Documents in the concerned channels)
- 5** Activer ou désactiver des notifications (Activate or deactivate notifications)
- 6** Calendrier pour les réunions (Calendar for meetings)

The interface also shows a list of channels under 'Vos équipes' (Your teams) and a 'Paramètres de notification du canal' (Channel notification settings) dialog box.



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité
- 7 Présentation de l'organisation du Conseil général
- 8 **Information sur la labellisation**

Information sur la labellisation

Rappel

- 2020 : engagement responsable QSHE – formalisation du système de management de la qualité
- 2022 : première certification Valais Excellence (ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015)
- 2025 : renouvellement certification Valais Excellence et ISO 45001 (santé et sécurité au travail)
- 2026 - 2027: audits de surveillance

Information sur la labellisation

Organisation de l'audit 2025

- 30 heures d'audit (deux auditeurs externes de la société Edelcert sur deux jours)
- Autorités communales + 8 dicastères rencontrés
- 34 collaborateurs rencontrés par les auditeurs
- Visites des infrastructures :
 - Écorecyclage communal (Merdenson)
 - crèche de Vollèges
 - atelier mécanique (travaux publics)
 - local de stockage des produits d'entretien (conciergerie)

Information sur la labellisation

Points positifs relevés par les auditeurs externes :

- Chaque dicastère a défini sa matrice SWOT, en lien avec la matrice générale de la commune.
- Les processus et sous-processus sont très complets (risques associés, contrôles SCI, veille légale, parties prenantes) permettant un pilotage efficace.
- Un engagement fort à tous les niveaux concernant la santé et la sécurité au travail, avec une équipe de PERCO performante.
- Un programme d'audits internes est défini avec l'aide d'un auditeur externe, pour une meilleure indépendance.
- Une fois validée et signée, la revue de direction est publiée dans Optimiso, et accessible à tous, marquant ainsi la volonté d'en faire un document utile.
- Une polyvalence des personnes sur les postes clé, avec accès à des formations si besoin
- Une politique d'achats est définie et est publiée dans Optimiso. Elle définit le fonctionnement de la centrale et contient des indicateurs clé.
- Les contrôles du SCI sont définis de manière pertinente, avec une automatisation des contrôles.
- De nombreuses initiatives volontaires autour du développement durable au bénéfice des citoyens.
- La gestion des risques est performante et déclinée dans chaque processus.
- Les risques SST sont portés par un responsable reconnu de tous.
- Un concept SST a été défini et précise la volonté de l'organisation et les principaux objectifs. Les indicateurs montrent les progrès en la matière et est confirmé par les assurances.
- La boucle d'amélioration est animée en continu et rythme la vie des processus des dicastères

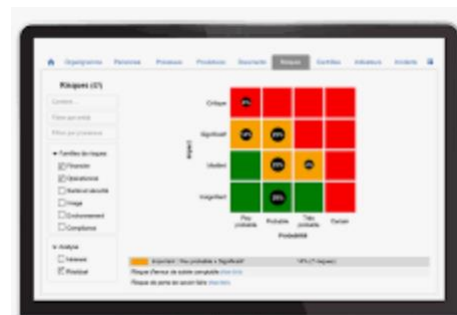
Information sur la labellisation

Points d'amélioration - recommandations des auditeurs externes

- Aucune non-conformité relevée.
- 7 recommandations formulées:
 - Nécessité de mesurer les objectifs du programme de législature avec des indicateurs
 - Bacs de rétentions à installer pour les tronçonneuses (atelier mécanique)
 - Plans de continuité des activités non établis dans tous les services et non testés. Travail en cours dans le cadre de la préparation à la certification de la norme 27'001 (cybersécurité)
 - Une cinquantaine d'applications métier différentes utilisées par l'administration
 - Proposition d'intégrer les denrées alimentaires de l'unité de production des repas à la centrale d'achat
 - Satisfaction des clients doit se mesurer plus largement que via le formulaire du site Internet
 - Outil de recensement des indicateurs pour l'environnement basé uniquement sur bilan carbone

Information sur la labellisation

Actions concrètes

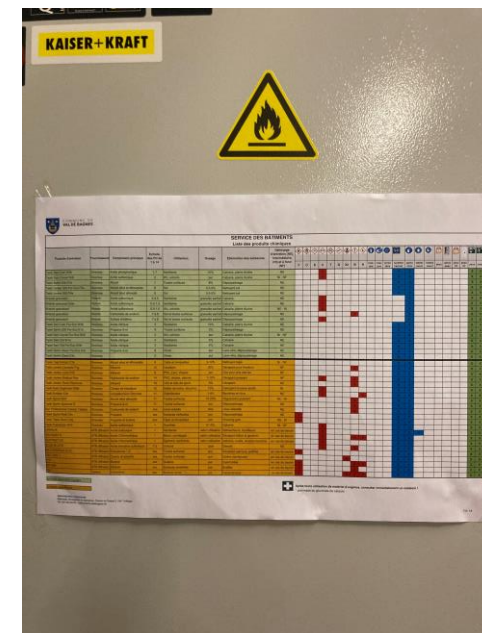


Concept SST



Concept de santé et sécurité au travail (CSST)

COMMUNE DE VAL DE BAGNES





- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité
- 7 Présentation de l'organisation du Conseil général
- 8 Information sur la labellisation
- 9 **Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ**

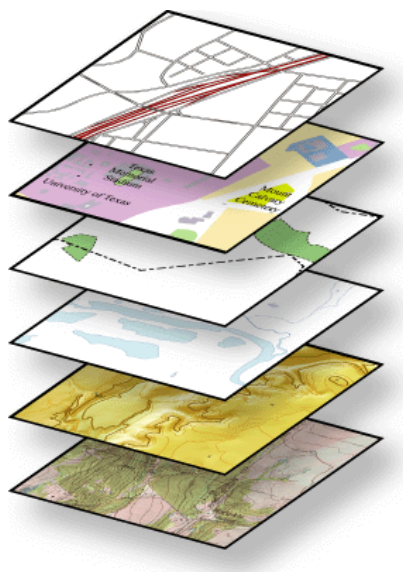
Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ

Processus de révision d'un PAZ communal



Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ

Défis de l'aménagement local



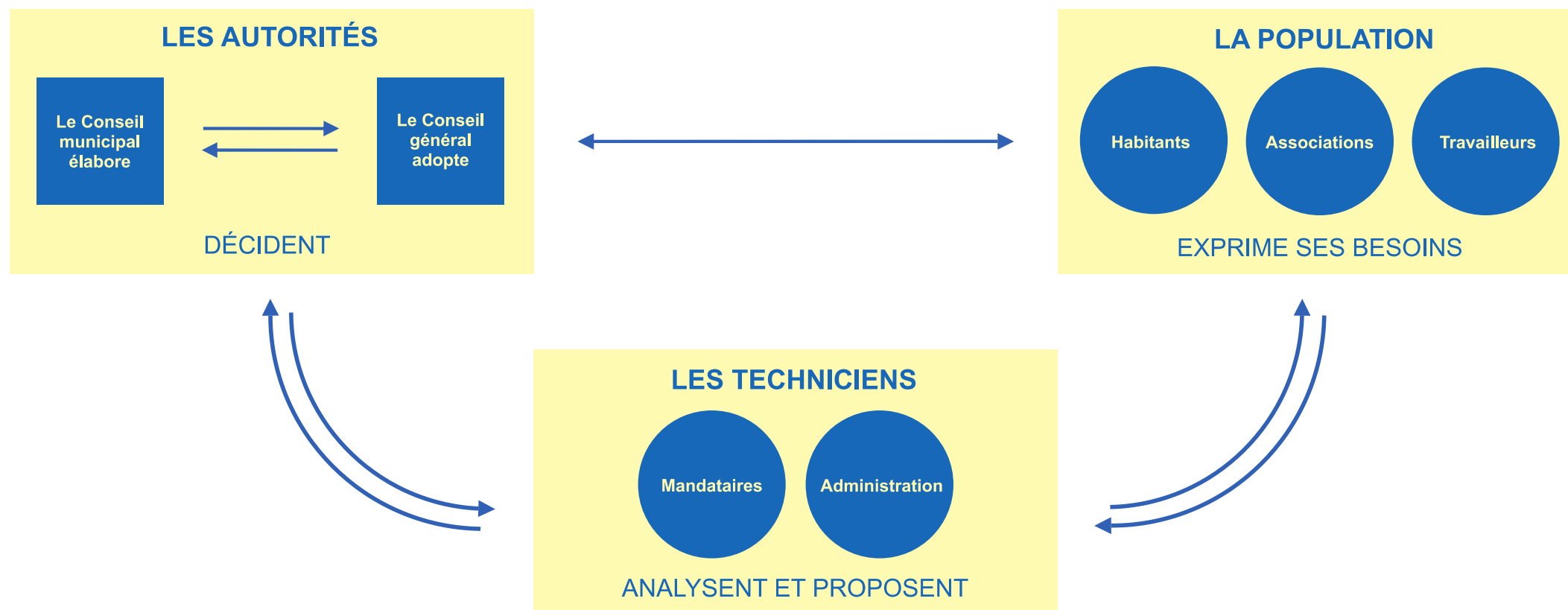
- Habitat
- Artisanat, activités économiques
- Infrastructures publiques et touristiques
- Zones de danger
- Préservation des paysages et de l'agriculture
- Préservation des cours d'eau, de la forêt
- ...

Conformité aux planifications supérieures
(LAT, LcAT, PDC, ...)



Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ

Gouvernance et rôle de chacun pour mener à bien cette révision



Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ

Phases de validation à venir

Table ronde
sur la
thématique
du logement

Information
publique

Délais
d'observation
& intégration

Avis de
principe



- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 22 janvier 2025
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité
- 7 Présentation de l'organisation du Conseil général
- 8 Information sur la labellisation
- 9 Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ
- 10 Information sur le chantier du Centre sportif**

Information sur le chantier du Centre sportif



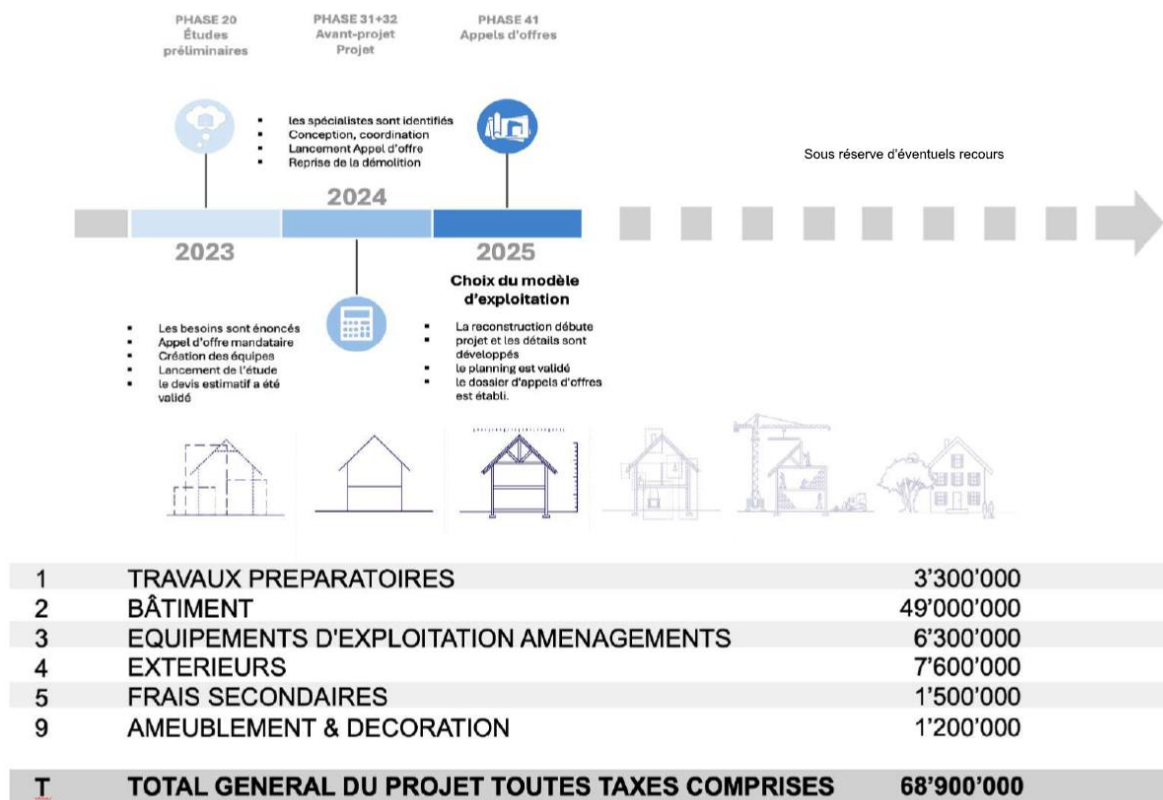
Information sur le chantier du Centre sportif





Information sur le chantier du Centre sportif

Plan financier :



Planning mars à juillet 2025 :





- 3 Contrôle des présences
- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité
- 7 Présentation de l'organisation du Conseil général
- 8 Information sur la labellisation
- 9 Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ
- 10 Information sur le chantier du Centre sportif
- 11 Information sur la Maison de Commune du Châble**

Information sur la Maison de Commune du Châble

Contexte

- Maison de commune construite en 1522
- Transformation profonde vers 1900
- ISOS national / objet du patrimoine bâti avec note 4+

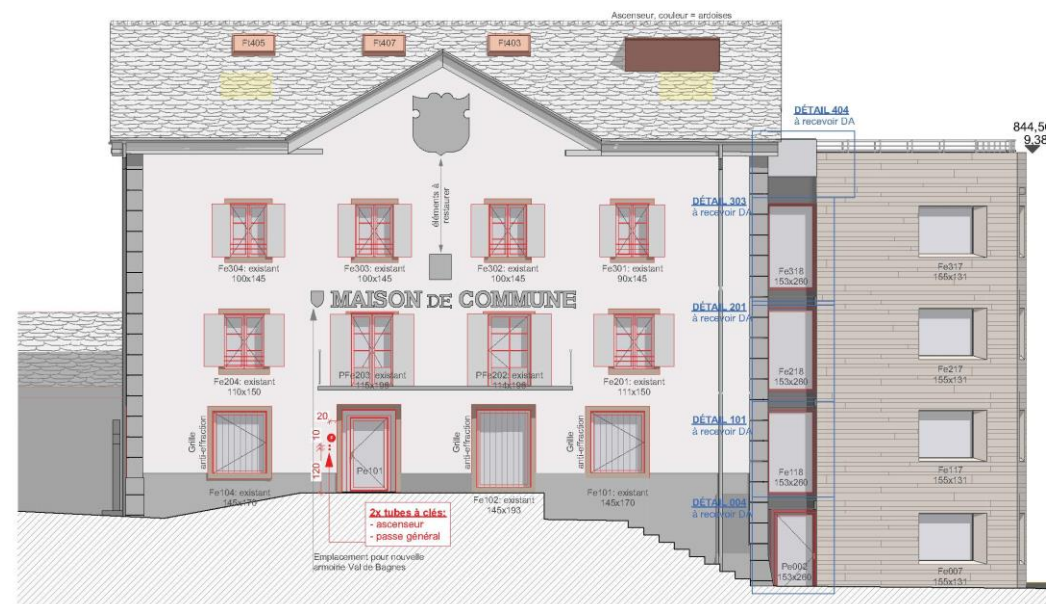


Objectif

- Accueillir l'administration communale
- Construction conforme aux normes en vigueur

Projet

- Transformation totale du bâtiment existant
- Agrandissement au Nord



Information sur la Maison de Commune du Châble

Programme :

- Accueil / réception
- + 50 places de travail (bureaux de 1 à 6 personnes)
- Salles de réunion
- Petite cafétéria
- Grand espace représentatif aux combles :
 - Salle bourgeoise multifonctionnelle (90m²)
 - Terrasse non couverte (75m²)
 - Kitchenette, WC et réduits
- Locaux de services – pas d'archives
- Local transformateurs SEDRE SA



Information sur la Maison de Commune du Châble

Budget :

- Coûts pour la collectivité CHF 7'700'000.-
 - Part Bourgeoisiale CHF 5'500'000.- (~ Gros-œuvre et second œuvre)
 - Part Communale CHF 2'200'000.- (~ Aménagements intérieurs)
- Principe > bail commercial

Avancement des travaux :

- Local transformateurs réalisé
- Travaux de bétonnage terminés (y compris dalles actives apparentes)
- Modification de charpente en préparation
- Second-œuvre en préparation

Livraison en 2026





- 4 Validation du choix de l'organe de révision
- 5 Crédit budgétaire concernant le projet MS4 de CHF 3'455'000.-
- 6 Développement de la question écrite (Q11) et réponse de la Municipalité
- 7 Présentation de l'organisation du Conseil général
- 8 Information sur la labellisation
- 9 Information sur la révision globale du PAZ-RCCZ
- 10 Information sur le chantier du Centre sportif
- 11 Information sur la Maison de Commune du Châble
- 12 **Divers**

Divers

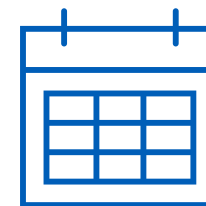
Divers

Réalisation du chemin de liaison entre la zone commerciale de Villette et Curala (Q06)

Pour rappel, la question déposée par M. Samuel Amos demandait si le Conseil municipal envisageait la possibilité d'un tel tracé ou du moins d'une alternative piétonne pour rendre l'accès entre la zone commerciale de Villette et la gare plus pratique et surtout plus attractif pour les piétons et cyclistes.



Prochain plenum



11 juin 2025 à 19h30 à la salle polyvalente de la Comba à Verbier



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION LEGISLATURE 2025-2028

Organe de révision – Législature 2025-2028

Contexte

Au début de chaque période législative, les réviseurs sont nommés par le Conseil général, sur proposition du Conseil municipal, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles (art.83 LCo). L'actuel organe de révision BDO SA est en place depuis la législature 2017- 2020 dans la commune de Bagnes, puis a accompagné la fusion sous la législature 2021-2024.

Développement

En préparant sa décision, le Conseil municipal a retenu les arguments suivants :

- Aujourd'hui, BDO SA donne entière satisfaction ;
- Son offre détaillée pour la période législative 2025-2028, repose sur un montant annuel forfaitaire de CHF 32'000 pour la Commune de Val de Bagnes et CHF 4'500.- pour la Bourgeoisie. Elle est jointe en annexe et inclut une présentation de la société BDO SA, qui compte près de 1600 employés en Suisse et est présente à Sion, d'où nous vient l'équipe de révision ;
- En janvier 2024, sur proposition de la COFI, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour ne pas effectuer d'appel d'offre public pour le mandat d'organe de révision ;
- Bastien Forré, actuel réviseur responsable, devra passer la main dès les comptes 2025 si le mandat reste attribué à BDO SA (mandat max. 8 ans pour le réviseur responsable), mais il a déjà pris des dispositions pour assurer la continuité le cas échéant ;
- Avec la prochaine retraite du directeur opérationnel Finances et gestion en 2026, BDO SA pourrait être le garant de la continuité de la qualité des états financiers communaux.
- Il va de soi que, pour des questions d'efficience, le choix du même organe de révision pour Commune et Bourgeoisie s'impose.

Conclusion

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil municipal, dans sa séance du 21 janvier 2025, a confirmé la décision de principe prise par l'ancien Conseil municipal le 9 janvier 2024 pour le renouvellement du mandat de révision en faveur de BDO SA tant pour la Commune que pour la Bourgeoisie et ce, pour la prochaine période législative 2025-2028.

Il sollicite de ce fait le Conseil général pour valider la nomination de BDO SA comme organe de révision de la Commune et de la Bourgeoisie pour la législature 2025-2028.

Message approuvé par le Conseil municipal le 18 février 2025.

Commune de Val de Bagnes



Fabien Sauthier
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





MESSAGE DE LA MUNICIPALITE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION MS4 DE SEMBRANCHER

Maison de la Santé – bâtiment n°4 (MS4) / Crédit de CHF 3'455'000.- (rubrique comptable 029.5040.05)

Contexte

L'Association de la Maison de la Santé du Grand Entremont, dont la Commune de Val de Bagnes est partenaire, entend mettre prochainement à l'enquête publique la construction d'un bâtiment supplémentaire, le MS4, à Sembrancher, sur la parcelle 155.

Ce nouvel édifice répond en premier lieu à un besoin d'extension de la Maison de la Santé et de certaines prestations médicales.

Concernant la situation géographique du bâtiment MS4 prévu, nous nous référons aux annexes transmises. A savoir cependant que les prestations médicales générant ce développement concernent un cabinet dentaire, des services de pédiatrie, de physiothérapie et de psychiatrie/psychologie. Ces cabinets occuperont l'intégralité du rez, complété par une cafétéria, ainsi qu'un demi-étage supérieur.

Une possibilité a toutefois été donnée, en raison de l'indice de densité du parcellaire concerné, d'envisager une extension de ce projet à des fins autres que médicales. La Commune de Val de Bagnes y a vu l'opportunité d'acquérir ainsi des surfaces de bureaux dont l'utilité est avérée pour abriter différents partenaires dans le besoin de tels locaux. Il est dès lors proposé de construire un étage supplémentaire dont le financement total serait assumé par la Commune de Val de Bagnes.

A cela s'ajouterait l'acquisition d'un certain nombre de places couvertes, prévues dans le sous-sol de cette construction, dont neuf en lien avec l'étage précité et six à disposition des six appartements déjà propriété de la Commune de Val de Bagnes, situés dans le bâtiment voisin MS3.

Le cumul des frais de construction de l'étage prévu pour la Commune de Val de Bagnes et l'acquisition de quinze places de parc représente un montant global de CHF 3'455'000.-, selon une estimation SIA rendue en février 2025 avec une variable de +/- 20% qui sera affinée au printemps prochain selon le code des frais de constructions.

Développement

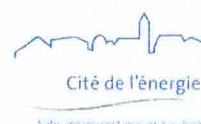
L'opportunité que souhaite saisir la Commune de Val de Bagnes concerne l'ensemble du 1^{er} étage. D'une surface prévue de 511 m², ce bâti offrira une grande surface de bureaux, modulable. La Commune prévoit de mettre cette surface principalement à disposition de partenaires importants dans un premier temps (tel que BlueArk par exemple).

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Ce type de surfaces est actuellement en déficit à Val de Bagnes alors que la demande est notoire. De plus, sans renoncer à des projets similaires sur le territoire communal, celui-ci présente l'avantage d'un investissement à un coût plus attractif que sur Val de Bagnes, le coût construit au m2 étant aujourd'hui estimé à CHF 5'000.-, soit un total de CHF 2'555'000.- pour l'étage planifié. Il est aussi bon de noter que l'affectation pourrait permettre, dans le futur et en cas de besoin exprimé, d'envisager la cession de tout ou partie de ces surfaces au profit de la Maison de la Santé.

Nous ajoutons que la construction d'un parking, en sous-sol, est également prévue, offrant un total de 28 places. La Commune de Val de Bagnes entend acquérir 15 de ces places, selon la distribution suivante : six le seront en lien avec les six appartements dont Val de Bagnes est déjà propriétaire dans le bâtiment voisin, nommé MS3, le nouveau projet MS4 menant à la suppression de places situées aujourd'hui à l'extérieur. Et neuf le seront à disposition directe de la ou des sociétés qui bénéficieront des surfaces de l'étage prévu pour Val de Bagnes. Le prix unitaire de ces places est de CHF 60'000.-, ce qui porte le montant global d'investissement de ces 15 places à CHF 900'000.-, toujours selon les mêmes estimations SIA actuelles.

Il est finalement bon de noter que ce projet est en adéquation avec le programme d'acquisitions foncières et l'implantation d'entreprises, des axes voulus par le Conseil municipal dans le cadre du plan de législature 2021-2024, tout comme le développement de coopérations intercommunales.

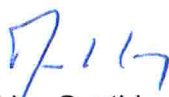
Conclusion

En résumé, le Conseil municipal salue l'opportunité qui a été donnée à la Commune de Val de Bagnes d'intégrer ce projet MS4 de manière plus tangible et d'envisager la construction d'un étage qu'il financera et qui lui sera dédié, et de disposer d'un certain nombre de places de parc.

Le Conseil municipal invite dès lors le Conseil général à approuver le crédit budgétaire de CHF 3'455'000.- pour la construction d'un étage du bâtiment MS4 et l'acquisition de 15 places de parc. Ce montant sera affecté à la rubrique 029.5040.05.

Message approuvé par le Conseil municipal le 4 mars 2025.

Commune de Val de Bagnes


Fabien Sauthier
Président


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	Jeudi, le 27 février 2025
Auteur/e de la Question	Cédric Besse ; Lionel Saillen ; SSPTPEE
Sujet/titre	Potentiel achat d'actions aux Forces Motrices Valaisannes (FMV)
Description	Source article Nouvelliste du 30 janvier 2025 Aujourd'hui, 94 communes et bourgeoisies détiennent une partie des 2 millions d'actions des FMV. Cela va d'une action pour Blatten à 61 895 actions pour Val de Bagnes. La répartition ayant été effectuée en fonction de la puissance hydraulique, de la consommation d'électricité et du nombre d'habitants de chaque commune. Offre aux communes Pour concrétiser une réduction de la part cantonale, qui n'a fait aucun bruit jusqu'ici, les FMV ont écrit aux communes pour leur proposer un achat d'actions, comme l'a révélé le «Walliser Bote». Elles expliquent que «cette opération renforcera le poids décisionnel des actionnaires minoritaires et leur intérêt pour FMV dont la mission de fédérer et de créer de la valeur en Valais sera ainsi renforcée». Les FMV indiquent que «la très grande majorité» des communes et des distributeurs ont déclaré être intéressés par une augmentation de leur participation. Restaient à en connaître les conditions. Un deuxième courrier envoyé le 23 janvier, dont «Le Nouvelliste» a obtenu une copie, donne aux potentiels acheteurs une indication de prix. Pour une action d'une valeur nominale de 50 francs, le prix de vente, établi sur la base d'une expertise extérieure, devrait se situer entre 400 et 500 francs, avec un paiement qui pourrait être étalé sur



trois ans. A ce prix-là, le vendeur, soit l'Etat du Valais, encaisserait entre 111,2 et 139 millions de francs.

Les communes contactées ont **jusqu'au 8 mars** pour dire si elles souhaitent acheter des actions. Les FMV précisant qu'à ce stade, les réponses sont seulement «consultatives».

La commission SSSTPEE, dans le cadre de son secteur touchant à l'énergie souhaite connaître la position communale à ce propos et obtenir des éclaircissements relatifs au nombre effectif d'actions que la Commune Val de Bagnes possède ainsi que leur rendement en 2023 ? 2024 ?

A remplir par le/la signataire :

27.02.2025

Nom, Prénom

Besse Cédric, Saillen Lionel

Signatures

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

28 février 2025

date

Signature



REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA QUESTION ECRITE

de Cédric Besse et Lionel Saillen

Intitulée « potentiel achat d'actions aux Forces
motrices valaisannes »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

En préambule, nous comprenons la volonté des auteurs de la question écrite d'avoir des réponses concernant l'article de presse mentionné dans l'intervention et qui a suscité quelques incompréhensions.

Comme exposé au plénum de septembre 2024, la Commune soutient une vision collaborative du dossier énergétique. Ainsi, elle travaille avec les Communes et énergéticiens du district pour étudier toutes les opportunités. A ce stade, la Commune de Val de Bagnes n'a pas pris position dans le cadre de cette procédure "consultative" et a, comme plusieurs autres entités publiques demandé au canton une prolongation de délai de réponse.

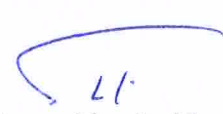
Ces mêmes entités publiques ont également demandé à l'Etat du Valais plus d'informations (notamment pour les conditions d'achats) sur ce thème aussi important que complexe avant que les Communes puissent s'exprimer sur l'acquisition ou non d'actions. Il est évident que le Conseil général sera informé des étapes au moment opportun.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, nous sommes en mesure de vous informer que la Commune de Val de Bagnes détient 61 895 actions des Forces motrices valaisannes (soit 3,095 % des 2 millions d'actions) et qu'en 2023 et 2024, elle a encaissé un dividende de CHF 103'158.30 de la part des FMV. Ceci correspond à CHF 1.667/action soit un rendement de 3.33% par rapport à la valeur nominale.

Réponse approuvée par le Conseil municipal le 8 avril 2025.

Commune de Val de Bagnes


Fabien Sauthier
Président de Commune


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant la nomination de l'organe de révision
Du 31.03.2025

1. Tableau des présences

Commission	10.03.2025	31.03.2025	-
Chevrier Célia	P	P	
Rossier Gaëtan	P	E	
Darbellay Baptiste	E	E	
Fellay Fanny	P	P	
Fellay Sébastien	P	E	
Filliez Olivier	P	P	
Michellod Alain	P	P	
Monnard Delphine	P	P	
Oakman Rossier Christine	P	P	
Picchio Pauline	P	P	
Troillet Emmanuel	E	E	
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier	P		
Mélanie Mento	P		
Pierre-Martin Moulin	P		
Emily Vaudan	P		
Christophe Vaudan	P		
Julien Vaudan	E		

2. Objet(s) concerné(s)

Nomination de l'organe de révision

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Les membres de la COGEST acceptent l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

BDO SA est l'organe de révision depuis 2017. Lors de la première législature de la nouvelle commune de Val de Bagnes, il avait été demandé de conserver cet organe de révision afin de maintenir une certaine continuité. En ce début de législature, la question se pose à nouveau.

BDO facture CHF 32'000 par année et n'a pas augmenté ses tarifs.

Jérôme Maret, actuel Directeur opérationnel (DO) en charge des finances, prendra sa retraite en mai 2026. Il préparera les comptes 2025 mais pas forcément le budget 2027. La mise au concours du prochain directeur opérationnel débutera en avril/mai 2025, pour que les deux DO puissent travailler ensemble durant quelques mois. Jérôme Maret participera au début du processus d'engagement, puis il sera décidé en commission des finances s'il accompagnera le processus jusqu'au bout ou pas.

Il a été décidé de ne pas mettre au concours le poste pour l'organe de révision, car un appel d'offre au marché public ne s'impose pas en dessous de CHF 150'000.-.

BDO n'est pas réviseur chez Altis, mais effectue des pointages. Chaque société du groupe Altis agit en tant que société privée et choisit son organe de révision.

Une conseillère générale propose un organe de révision commun pour toutes les sociétés d'Altis. Mélanie Mento entend cette proposition mais trouve qu'avoir plusieurs organes de révision permet d'assurer une certaine concordance entre les différentes sociétés. D'autres idées sont en cours de réflexion et le CG sera consulté en temps voulu.

Mélanie Mento, conseillère municipale en charge des finances, propose de conserver le même organe de révision en raison du départ à la retraite de Jérôme Maret, ceci afin de garder une certaine continuité.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention que BDO SA soit l'organe de révision pour la période de législature 2025-2028.

6. Conclusion de la commission

En conclusion, BDO SA donne entière satisfaction dans son rôle d'organe de révision depuis 2017. Sachant que l'actuel Directeur opérationnel en charge des finances prendra sa retraite au printemps 2026, il paraît évident de nommer BDO SA comme organe de révision pour faciliter la transition et garantir une certaine continuité dans la gestion des finances communales.

Notre commission tient à remercier Mélanie Mento pour sa collaboration.

La COGEST se positionne favorablement à la nomination de BDO SA comme organe de révision pour la période de législature 2025-2028.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier

Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance

Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : 5 jours avant le Plénum

Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant la demande de crédit budgétaire pour le projet de construction MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.-

Du 31.03.2025

1. Tableau des présences

Commission	10.03.2025	31.03.2025	-
Chevrier Célia	P	P	
Rossier Gaëtan	P	E	
Darbellay Baptiste	E	E	
Fellay Fanny	P	P	
Fellay Sébastien	P	E	
Filliez Olivier	P	P	
Michellod Alain	P	P	
Monnard Delphine	P	P	
Oakman Rossier Christine	P	P	
Picchio Pauline	P	P	
Troillet Emmanuel	E	E	
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier	P		
Mélanie Mento	P		
Pierre-Martin Moulin	P		
Emily Vaudan	P		
Christophe Vaudan	P		
Julien Vaudan	E		

2. Objet(s) concerné(s)

Demande de crédit budgétaire concernant le projet de construction MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.-
(rubrique 029.5040.05)

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Les membres de la COGEST acceptent l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

En amont d'une séance conjointe avec la commission SSPTPEE (commission CG) et à la suite de celle-ci, différentes questions ont été posées et ont reçu les réponses suivantes par les porteurs du projet au niveau communal.

1. Pourquoi l'Association de la Maison de la Santé Grand Entremont ne souhaite pas investir directement dans un bâtiment utilisant toute la densité permise avec un cautionnement de l'emprunt par la Commune Val de Bagnes ?

Les communes partenaires du projet ont validé en 2024 un cautionnement solidaire de 3 millions, avant que ne surgisse l'idée de « profiter » de la densité pour construire un étage supplémentaire. Ils ont tenu à respecter leur engagement quant au montant de base annoncé lors des assemblées. Les présidents ne voulaient pas repasser devant les assemblées primaires respectives pour modifier le cautionnement, ce qui pouvait jeter un doute sur la qualité du dossier d'une part et d'autre part cela aurait repoussé de 6 mois la décision. Le fait de déposer la mise à l'enquête en début d'année et en parallèle de lancer les soumissions permet d'obtenir des prix plus intéressants qu'en 2ème partie d'année.

2. Quels types de partenaires sont présumés ?

Selon les statuts de l'Association de la Maison de la Santé et en cas de besoin, la mission sanitaire doit primer sur la mission commerciale. Certes et c'est exact, mais aujourd'hui le besoin sanitaire ne justifie pas la construction d'un étage complémentaire et l'association ne souhaite pas investir dans la perspective du « au cas où futur ». Raison du partenariat avec la Commune de Val de Bagnes. Si l'exemple de Blue Ark a été donné, il ne faut pas focaliser que sur ce partenaire. Aujourd'hui Blue Ark est un exemple, mais nombre de start up et d'entreprises sont à la recherche de locaux administratifs ou de surfaces de coworking et une recherche de partenaires sera lancée par la Commune, au travers des acteurs économiques et en faveur d'entreprises ayant d'ores et déjà annoncé « officieusement » leur intérêt à disposer de surfaces. Le choix des partenaires appartiendra à la Commune de Val de Bagnes.

3. Quels rapports contractuels seront établis entre la Maison de la santé et la Commune Val de Bagnes, dito entre la Commune VdB et les partenaires locataires pour garantir la priorité à une politique sanitaire ?

Les questions contractuelles devront encore être clarifiées afin de définir le meilleur modèle économique à appliquer, d'entente aussi avec l'Association de la Maison de la Santé. Une option pourrait être par exemple un rachat à 10 ans par l'association, à un prix pré convenu et si les besoins médicaux régionaux le nécessitent. Ce délai, si retenu, permettrait à la Commune de Val de Bagnes de trouver des locataires ayant un horizon temps suffisant pour se projeter, et le prix convenu devrait être suffisamment attractif pour ne pas péjorer l'association. Dans ce contexte, il s'agirait d'une PPE, au même titre que la dentiste, l'ostéopathe qui prendront des surfaces dans ce nouveau bâtiment.

4. Qui est propriétaire du terrain ?

Le propriétaire du terrain est l'Association de la Maison de la Santé du Grand Entremont, en propriété individuelle.

5. Faut-il prévoir un coût pour le terrain (DDP ou achat quote-part) ?

Le terrain peut faire l'objet d'un DDP pour ne pas charger le prix de vente, ou être vendu, en fonction des quotes-parts de PPE.

6. Est-ce que la variation du prix total est de 10% ou 20% ?

Actuellement, il s'agit d'un prix d'étude de faisabilité, au cube, à +/- 20%. Le travail sur le devis général commence ce lundi 24 et sera terminé avant fin avril. A ce moment-là, la variation de prix sera de 10 %, selon CFC. Généralement, le bureau GAME module ensuite les choix pour s'en tenir au prix transmis.

7. Quel est le rendement attendu de l'investissement, places de parc, bureaux, montant estimé des loyers et rendement en % ?

Celui-ci sera dépendant du prix de location que la Commune de Val de Bagnes fixera. A savoir que le prix de vente peut se faire au prix coutant, à livre ouvert.

8. Existe-t-il d'autres projets similaires ou des réflexions en cours pour disposer de locaux à but commercial dans la Commune de Val de Bagnes ? Si oui lesquels ?

Oui, il existe plusieurs projets similaires. Nous citerons notamment la réfection des granges du Châble, où un projet déjà bien abouti sera présenté prochainement aux autorités, en vue de l'obtention des crédits pour sa réalisation.

Et nous pouvons également citer le projet de réfection du Chalet Orny de Verbier qui devrait voir se partager des surfaces pour le MICE, la bibliothèque ainsi que des espaces de co-working et administratifs pour l'administration communale.

9. La Commune de Val de Bagnes, est-elle un promoteur immobilier ?

Il est relevé qu'il ne faut pas faire la même erreur qu'au début de la Maison de la Santé. Cette surface ne sera pas perdue (location, revente).

10. Pourquoi BlueArk n'achète pas directement cette surface ?

Il est répondu que cela ne leur a pas été demandé. BlueArk louerait la surface dans son entièreté. Il est également précisé par un conseiller général que souvent les locataires effectuent les finitions lorsque la surface est brute. Un autre conseiller général rend attentif sur le fait qu'un changement d'affectation peut coûter cher en fonction de l'infrastructure requise.

11. La commune de Sembrancher est actuellement sous-dotée en crèche et en nurserie, pourquoi n'investit-elle pas ?

La question ne s'est pas posée par manque de financement de cette commune.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention le crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.-.

6. Conclusion de la commission

En conclusion, la COGEST pense que l'acquisition de ces locaux par la Commune de Val de Bagnes est une opportunité à ne pas manquer non seulement pour ses propres besoins mais aussi pour répondre aux défis sanitaires futurs de tout l'Entremont.

Il est important de souligner que tant les statuts de l'Association de la Maison de la Santé du Grand Entremont qu'une demande croissante en prestations médicales et paramédicales induiront à terme une politique de santé publique primant sur une politique économique.

Dans l'intervalle et en cas d'acceptation du crédit, il est attendu d'une part que ces locaux soient utilisés au plus vite par des partenaires de la Commune de Val de Bagnes à des conditions locatives loyales. D'autre part, il est souhaité que la Commune de Val de Bagnes et l'Association de la Maison de la Santé du Grand Entremont posent un cadre clair entre elles afin de garantir des relations saines et une cohérence dans l'utilisation des différents locaux : fiscalité, contrat de bail, précisions sur la possibilité de rachat par l'association notamment.

Avant de terminer, notre commission tient à remercier Fabien Sauthier, Pierre-Martin Moulin et les différentes personnes impliquées dans ce projet pour leur collaboration.

La COGEST encourage donc l'acceptation du crédit budgétaire de CHF 3'455'000.- pour l'acquisition de locaux dans le cadre du projet MS4.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

Concernant MS4

Du 04.04.2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 04.04.25	Date 2	Date 3
Saillen Lionel	P / E / A		
Bouverat Myriam	P		
Alter Armand	P		
Besse Cédric	P		
Besson Félix	P		
Carron Stefan	P		
Délitroz Gabriel	P		
Deslarzes Sophie	P		
Farquet Sarah	P		
Maret Gérald	P		
Perraudin Florian	E		
Perraudin Julian	P		
Terrettaz Cédric	P		

2. Objet(s) concerné(s)

MS4 crédit budgétaire de 3'455'000

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

En date du lundi 10 mars, la présentation aux commissions COGEST et SSPTPEE a permis aux membres présents de s'initier à la thématique. Sur le moment l'adjonction d'un étage 3 ne semblait pas faire d'objection et l'initiative communale paraissait acquise malgré quelques interrogations partagées entre les diverses personnes des deux commissions et des membres du bureau de ce jour-là. A la suite de cette rencontre, les documents ont circulé et des questions ont été soumises aux conseillers respectifs le vendredi 14 mars. Les réponses nous sont parvenues le mardi 18 mars (Président commission) en vue de notre séance de commission du jeudi 27 mars.

La première séance trimestrielle d'Atlis du mardi 1^{er} avril devait encore nous permettre de nous positionner sur le sujet avec la présentation « BlueArk ».

4. Discussions de détail

En date du jeudi 27 mars, la parole est transmise aux différentes personnes présentes et durant ces échanges, les éléments suivants sont ressortis tout en sachant que la question soumise sera : **approuvez-vous un crédit budgétaire de 3'455'000 pour**

la construction d'un étage du bâtiment MS4 et de 15 places de parc. Ce montant sera appliqué à la rubrique 029.5040.05

- Dans le cadre de la réalisation du bâtiment, il s'avère logique et pragmatique de procéder de suite à la construction de l'étage supplémentaire. Une construction ultérieure engendrera des nuisances et des perturbations à toutes les échelles (voisinage - étages 1 & 2 – administratives, ...).
- Nous allons devoir nous prononcer uniquement pour l'étage supplémentaire. La vision future serait un plus. Mais c'est déjà bien de nous avoir en toute transparence communiqué cet élément.
- L'achat d'un étage s'avère positif, néanmoins : nous ne possédons pas toutes les cartes notamment dans l'attribution de cet espace. La perspective médicale – paramédicale doit rester centrale et prioritaire dès que possible.
- Il faut être conscient qu'une vision pour une dizaine d'années pour l'exploitation de deux étages a été pensée. Apparemment l'exploitation du 3^{ème} étage à ces fins n'est pas nécessaire du tout actuellement.
- Existe-t-il une vision de la santé partagée par les communes du Grand Entremont (+ Bourg-St-Pierre, Bovernier)
- Quelle est la vision de la santé défendue par la commune de Val de Bagnes à l'horizon 2040 ? Si elle existe, comment s'y inscrit MSGE4 ?
- La vision des initiateurs de la Maison de la Santé de Grand Entremont est-elle aujourd'hui partagée par Val de Bagnes : engagement de médecins sur le long terme, former les médecins généralistes et collaborer (aussi avec l'Hôpital du Valais) ?
- Nous sommes trop rapidement devant le fait accompli. Y a-t-il eu une étude de faisabilité sur la venue ou pas de médecins ?
- Quelles études ont été menées sur les besoins actuels et futurs de médecins généralistes ou autres spécialisations (gériatrie notamment) ?
- Imaginons que dès le lancement de la construction voire même de l'officialisation de la mise en route du projet, un groupe de médecins s'intéresserait ... quelle démarche serait entreprise ?
- L'achat d'un étage de MSGE4 ne peut se justifier que si l'affectation de ces locaux est destinée au médical ou paramédical. Au cas où ces locaux, une fois construits, ne pourraient être occupés tout de suite par des acteurs du médical ou paramédical, ils pourraient être loués pour du Flex Office (contrat d'un an renouvelable) ou du Coworking.
- Au vu de mon niveau d'information actuel, je vote NON à l'acquisition d'un étage de MSGE4. S'il est possible de poser les deux conditions ci-dessus au CM et que celui-ci s'engage fermement et par écrit à les respecter, je vote OUI car l'extension de la Maison de Santé de Grand Entremont est essentielle pour le futur.

- En guise de conclusion, SC nous partage l'exemple d'une entreprise qui loue ces locaux bureaux.

5. Vote final de la commission

En date du **4 avril 2025**, sur la base des informations reçues à ce jour, la commission accepte, par **10 voix pour, 3 contre et 0 abstentions** crédit budgétaire de 3'455'000 pour la construction d'un étage du bâtiment MS4 et de 15 places de parc

6. Conclusion de la commission

L'intégration de suite d'un troisième étage dans le cadre d'une construction de ce type ne se discute pas et cette idée-là est partagée.

Par contre l'habilitation présente et future de cette surface et le rôle de la Commune dans cet investissement nous a relativement divisés et les échanges au sein de notre commission ont riches et généreux.

Des études relatives aux besoins médicaux & paramédicaux futurs à l'échelle 2035-2040 auraient permis de nous positionner de manière plus sereine.

Les échanges « BlueArk » à l'issue de la 1^{ère} séance trimestrielle Altis nous ont réconfortés et ont permis aux membres de notre groupe de mieux se positionner.

Dans la perspective d'autres projets de ce type ; des projections s'appuyant sur des analyses via des données statistiques-démographiques identifiant des besoins spécifiques-mesurables-atteignables dans la temporalité désirée s'avèrent essentielles. De ce projet MS4 doit naître une vision reliée un échéancier santé qui analyse les besoins médicaux et para-médicaux gravitant autour de la Maison de la Santé et du Grand Entremont.

Pour la commission « SSPTPEE »

Lionel Saillen
Président de commission